

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1821

22 juin 2016

SOMMAIRE

AF John GmbH	87403	Hipoteca XVII Lux S.à.r.l.	87396
AgrarInvest Lux S.A.	87404	Hipoteca XVI Lux S.à r.l.	87363
Alma Gaia Holdings S.à r.l.	87405	Holnest Investments S.à r.l.	87397
Avalorn	87405	iD-Home S.à r.l.	87406
Azimut Group	87403	Le Rêve Estates Holding S.à r.l.	87397
de Buedemleër S.à r.l.	87406	Logicor (Ferrari) Pledgeco S.à r.l.	87399
Ecole Professionnelle De Differdange	87370	Logicor (River) Holdco S.à r.l.	87399
Ecole Professionnelle De Differdange	87368	Medi-Market Luxembourg	87408
Entreprise de Construction et de Génie Civil		NATIXIS Luxembourg Investissements	87400
Ben Scholtes SA	87363	Naturepearls	87400
EPFin	87371	Naxis	87400
episo 3 Pluto Holding S.à r.l.	87373	Orcadia Asset Management S.A.	87371
Eskatos Capital Management	87368	Petrogas Lux S.à r.l.	87400
Esmeralda Lux S.A.	87374	Regina Investment SE	87403
European Hardware Holding S.à r.l.	87368	Relisa S.à r.l.	87400
Grama Finco S.à r.l.	87374	T.A.F., S.à.r.l.	87406
Grameen Crédit Agricole Microfinance Foun- dation	87374	Toiture Miller Frères, S.à r.l.	87407
Hess Luxembourg S.à r.l.	87396	TTF Invest S.à r.l.	87407
Hipoteca VII Lux S.à r.l.	87362	Wela Internet S.A.	87407
Hipoteca XIII Lux S.à r.l.	87362	YCAP Opportunity Investment SICAV-SIF	
Hipoteca XII Lux S.à.r.l.	87362	Zaka Biotech S.à r.l.	87407
Hipoteca XI Lux S.à r.l.	87362		87406

Hipoteka VII Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 189.649.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 31 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016093924/13.

(160063399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Hipoteka XI Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 192.275.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 31 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016093925/13.

(160063440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Hipoteka XII Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 193.586.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 31 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016093926/13.

(160063551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Hipoteka XIII Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 193.583.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016093927/13.

(160063545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Hipoteca XVI Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 194.955.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 31 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016093928/13.

(160063540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Entreprise de Construction et de Génie Civil Ben Scholtes SA, Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 67, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 27.540.

L'an deux mille seize, le onzième jour du mois d'avril.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Entreprise de Construction et de Génie Civil Ben Scholtes SA», une société anonyme, constituée et régie selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-7333 Steinsel, 67, Rue des Prés, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 27.540 et constituée suivant acte reçu par devant Maître Urbain Tholl, alors notaire de résidence à Redange/Attert, le 12 février 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 129 en 1988 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par devant Maître Roger Arrensdorff, alors notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, le 30 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 476 du 26 mars 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Tom Balthasar, gérant, demeurant à L-9350 Bastendorf, 16A, rue Principale, qui a désigné comme secrétaire Monsieur Pol Balthasar, gérant, demeurant à L-9186 Stegen, 2, Zaerdegaard.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Tom Balthasar, gérant, demeurant à L-9350 Bastendorf, 16A, rue Principale.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Agenda

1. Elargissement de l'objet social de la société et modification afférente de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de constructions de toute nature, de génie civil et de travaux de pavage, d'agence immobilière et de promotion immobilière.

La Société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement aux objets précités ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.»;

2. Refonte complète des statuts de la Société afin de refléter au niveau statutaire la modification de l'objet social, et de mettre ces derniers à jour avec les dernières modifications apportées à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, après délibération, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé d'élargir l'objet social de la Société et a décidé de modifier en conséquence l'article 4 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de constructions de toute nature, de génie civil et de travaux de pavage, d'agence immobilière et de promotion immobilière.

La Société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement aux objets précités ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de procéder à une refonte complète des statuts de la Société afin de refléter la modification de l'objet social, et de mettre ces derniers à jour avec les dernières modifications apportées à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Au vu de ce qui précède, l'assemblée générale décide que lesdits statuts de la Société auront dorénavant la teneur suivante:

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme («la Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («les Lois») et par les présents statuts («les Statuts»).

Art. 2. Dénomination. La Société prend comme dénomination «Entreprise de Construction et de Génie Civil Ben Scholtes SA».

Art. 3. Siège social. Le siège de la Société est établi dans la commune de Steinsel.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la même commune par une décision du conseil d'administration, et à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Objet. La Société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de constructions de toute nature, de génie civil et de travaux de pavage, d'agence immobilière et de promotion immobilière.

La Société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement aux objets précités ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-), représenté par cent cinquante (150) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Prime d'émission. En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les actions en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaire(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

Art. 8. Actions. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis.

Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Forme des actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En présence d'actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chacune des actions, le transfert d'actions et les dates de tels transferts.

En présence d'actions au porteur, un registre sera tenu auprès d'un des dépositaires énoncé par la loi, ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions au porteur détenues par lui, le transfert d'actions et les dates de tels transferts, tel qu'énoncé par la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur portant modification de la loi du 10 août 1915, modifiée du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière.

Art. 10. Composition du Conseil d'Administration. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre, appelé «administrateur unique», jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateur(s) seront nommés par les actionnaire(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment par une résolution des actionnaire(s).

Art. 11. Pouvoir du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) actionnaire(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera.

Art. 12. Représentation. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué pour ce qui concerne la gestion journalière.

La Société sera également engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Acompte sur dividende. Le Conseil d'Administration peut décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectuées sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statuts.

Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration nommera parmi ses membres un président et pourra nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même administrateur responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un administrateur peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues au lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil d'Administration.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre administrateur comme son mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des administrateurs en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Art. 15. Rémunération et débours. Sous réserve de l'approbation des actionnaire(s), les administrateur(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Si un ou plusieurs administrateurs ont ou pourraient avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur devra en aviser les autres administrateur(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

Art. 17. Responsabilité des administrateur(s). Les administrateurs n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.

Art. 18. Commissaire(s) aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires aux comptes seront nommés par les actionnaire(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 19. Actionnaire(s). Les actionnaires exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, celui-ci exerce les pouvoirs pré-mentionnés conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 20. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de juin à 09.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 21. Assemblées générales. Les décisions des actionnaire(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation du Conseil d'Administration, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un actionnaire peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les actionnaires à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) du capital social et les résolutions seront adoptées par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Si ce quorum n'est pas atteint, les actionnaires peuvent être convoqués à une seconde assemblée générale et les résolutions seront alors adoptées sans condition de quorum par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 23. Comptes sociaux. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux actionnaire(s) pour approbation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

Art. 24. Réserve légale. L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 72 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 25. Affectations des bénéfices. Après affectation à la Réserve Légale, les actionnaire(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux actionnaire(s), chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Art. 26. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les actionnaire(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

Art. 27. Disposition finale. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimés approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck par le notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres du Bureau, connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: T. BALTHASAR, P. BALTHASAR, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 11 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/11678. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 15 avril 2016.

Référence de publication: 2016093806/262.

(160063112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Eskatos Capital Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 137.737.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016093808/9.

(160063259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

European Hardware Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 400.000,00.

Siège social: L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 166.058.

AUSZUG

Gemäss Beschluss der Gesellschafterin vom 14.03.2016 wurde der Sitz der Gesellschaft nach 296, rue de Neudorf, L-2222 Luxembourg verlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 14.03.2016.

Für gleichlautenden Auszug

Die Geschäftsleitung

Référence de publication: 2016093809/15.

(160063671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Ecole Professionnelle De Differdange, Fondation.

Siège social: Differdange,

R.C.S. Luxembourg G 233.

Bilan au 31/12/2014

ACTIF	BILAN 2014 EUR	BILAN 2013 EUR
ACTIF IMMOBILISE		
Immobilisations corporelles:		
Terrain	35 406,13	35 406,13
Construction	141 624,52	141 624,52
Amortissements constructions	- 128 347,18	- 124 806,57
ACTIF CIRCULANT		
COMPTES DE REGULARISATION		
TOTAL ACTIF	48 683,46	52 224,07
PASSIF		
CAPITAUX PROPRES		
Donation en capital	177 030,65	177 030,65
Report Résultat	- 124 806,57	- 121 265,96
Résultat	- 3 540,61	- 3 540,61
PROVISION		
DETTES		
COMPTES DE REGULARISATION		
TOTAL PASSIF	48 683,46	52 224,07

Compte de pertes et profits au 31/12/2014

CHARGES PERTES ET PERTES ET

	PROFITS 2014 EUR	PROFITS 2013 EUR
Corrections de valeurs nettes sur immobilisations corporelles et incorporelles	3 540,61	3 540,61
	<u>3 540,61</u>	<u>3 540,61</u>
PRODUITS		
Prestations de services	-	-
Perte de l'exercice	- 3 540,61	- 3 540,61
	<u>- 3 540,61</u>	<u>- 3 540,61</u>

Budget au 31/12/2015

DEPENSES		Montant EUR
Comptes	Libellés	
63313	Dotations immobilières	3 540,61
	Total généré	<u>3 540,61</u>
RECETTES		
7	Recettes	-
	Total généré	<u>-</u>
	Résultat budgétaire	<u>- 3 540,61</u>

Tableau d'amortissement au 31.12.2014
EUR

GROUPE	Désignation des objets	Date entrée/sortie	Valeur à l'entrée	Taux %	Valeur début exercice	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	sous-total		-		-	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains et constructions					
	Terrain		35 406,13			
	Construction	21/09/1978	141 624,52	2,50		
			<u>177 030,65</u>		-	
	sous-total		<u>177 030,65</u>		-	
	TOTAL		<u>177 030,65</u>		-	
GROUPE	Désignation des objets	Amortissement antérieur	de l'exercice	Total	Sortie (valeur résid.)	Valeur nette restante
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	sous-total	-	-	-	-	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains et constructions					
	Terrain					35 406,13
	Construction	124 806,57	3 540,61	128 347,18		13 277,33
		<u>124 806,57</u>	<u>3 540,61</u>	<u>128 347,18</u>		<u>48 683,46</u>
	sous-total	<u>124 806,57</u>	<u>3 540,61</u>	<u>128 347,18</u>	-	<u>48 683,46</u>
	TOTAL	<u>124 806,57</u>	<u>3 540,61</u>	<u>128 347,18</u>	-	<u>48 683,46</u>

Référence de publication: 2016093819/74.

(160063480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Ecole Professionnelle De Differdange, Fondation.

Siège social: Differdange,
R.C.S. Luxembourg G 233.

—
Bilan au 31/12/2011

ACTIF	BILAN 2011	BILAN 2010
	EUR	EUR
ACTIF IMMOBILISE		
Immobilisations corporelles:		
Terrain	35 406,13	35 406,13
Construction	141 624,52	141 624,52
Amortissements constructions	- 117 725,35	- 114 184,74
ACTIF CIRCULANT		
COMPTES DE REGULARISATION		
TOTAL ACTIF	<u>59 305,29</u>	<u>62 845,90</u>
PASSIF		
CAPITAUX PROPRES		
Donation en capital	177 030,65	177 030,65
Report Résultat	- 114 184,74	- 110 644,13
Résultat	- 3 540,61	- 3 540,61
PROVISION		
DETTES		
COMPTES DE REGULARISATION		
TOTAL PASSIF	<u>59 305,29</u>	<u>62 845,90</u>

Compte de pertes et profits au 31/12/2011

CHARGES	PERTES ET PROFITS 2011	PERTES ET PROFITS 2010
	EUR	EUR
Corrections de valeurs nettes sur immobilisations corporelles et incorporelles . . .	<u>3 540,61</u>	<u>3 540,61</u>
	3 540,61	3 540,61
PRODUITS		
Prestations de services	-	-
Perte de l'exercice	<u>- 3 540,61</u>	<u>- 3 540,61</u>
	- 3 540,61	- 3 540,61

Budget au 31/12/2012

DEPENSES		Montant
Comptes	Libellés	EUR
63313	Dotations immobilières	<u>3 540,61</u>
	Total géné.	3 540,61
RECETTES		
7	Recettes	-
	Total géné.	-
	Résultat budgétaire	<u>-3 540,61</u>

Tableau d'amortissement au 31.12.2011

EUR

GROUPE	Désignation des objets	Date entrée/ sortie	Valeur à l'entrée	Taux %	Valeur début exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
	sous-total		-		-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					

Terrains et constructions					
	Terrain		35 406,13		
	Construction	21/09/1978	141 624,52	2,50	
			<u>177 030,65</u>		-
sous-total			<u>177 030,65</u>		-
TOTAL			<u>177 030,65</u>		-
GROUPE	Désignation des objets	Amortissement antérieur de l'exercice	Total	Sortie (valeur résid.)	Valeur nette restante
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
sous-total		-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains et constructions					
	Terrain				35 406,13
	Construction	114 184,74	3 540,61	117 725,35	23 899,16
		<u>114 184,74</u>	<u>3 540,61</u>	<u>117 725,35</u>	<u>59 305,29</u>
sous-total		<u>114 184,74</u>	<u>3 540,61</u>	<u>117 725,35</u>	- <u>59 305,29</u>
TOTAL		<u>114 184,74</u>	<u>3 540,61</u>	<u>117 725,35</u>	- <u>59 305,29</u>

Référence de publication: 2016093822/75.

(160063483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

**Orcadia Asset Management S.A., Société Anonyme,
(anc. EPFin).**

Siège social: L-8399 Windhof, 11-13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 202.256.

L'an deux mille seize, le vingt-neuvième jour de mars,

Par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EPFin, (ci-après la "Société"), ayant son siège social au 2 Avenue Charles De Gaulle, L-2013 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-202.256, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Loesch, notaire alors de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 9 décembre 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 580 du 26 février 2016. Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis.

La séance est ouverte à 17.45 heures sous la présidence de Monsieur Adrien Timmermans.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Thomas Tomasic et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Claire Prospert.

Le Président expose et l'assemblée constate que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1 Changer la dénomination de la Société en «Orcadia Asset Management S.A.»;
- 2 Transférer le siège social de la Société de Luxembourg à Windhof;
- 3 Modifier l'objet social de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. Objet Social.** La Société se qualifie en tant que professionnel du secteur financier régi par la loi modifiée du 3 avril 1993 relative au secteur financier (ci-après la «Loi de 1993»).

La Société peut agir en tant que gérant de fortunes au sens de l'article 24-3 de la Loi de 1993, conseiller en investissement au sens de l'article 24 de la Loi de 1993, courtier en instruments financiers au sens de l'article 24-1 de la Loi de 1993, et commissionnaire au sens de l'article 24-2 de la Loi de 1993.

La Société exerce ces activités pour son compte propre ou, par voie de mandat ou de représentation, pour compte de ses clients.

Elle peut, d'une manière générale, faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, y compris la prise de participations, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter ou développer la réalisation.»

4 Modifier le huitième paragraphe de l'article 13 des Statuts afin que la voix du président du conseil d'administration de la Société soit prépondérante au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution.

5 Modifier l'article 19 des Statuts afin que le(s) réviseur(s) d'entreprises soi(en)t nommé(s) par le conseil d'administration de la Société.

6 Prendre acte de la démission de Monsieur Marc Meyers en tant qu'administrateur de la Société avec effet à la date de cette assemblée.

7 Nommer Monsieur Geert de Bruyne et Monsieur Jacky Goossens en tant que nouveaux administrateurs de la Société, à partir de la date de cette assemblée jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant les comptes sociaux pour l'exercice qui se terminera le 31 décembre 2016.

8 Remplacer Monsieur Etienne de Callataÿ et Monsieur Patrick Keusters par Monsieur Geert de Bruyne et Monsieur Eric Lobet en tant que délégués à la gestion journalière jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant les comptes sociaux pour l'exercice qui se terminera le 31 décembre 2016.

9 Divers

(i) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

(ii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné resteront également annexées au présent acte.

(iii) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir été dûment avisés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(iv) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

(v) Que l'assemblée a adopté, à chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale DÉCIDE de modifier la dénomination de la Société en «Orcadia Asset Management S.A.» et par conséquent de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 1 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de «Orcadia Asset Management S.A.» (ci-après, la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).»

Deuxième résolution

L'assemblée générale DÉCIDE de transférer le siège de la Société au 11-13, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof, Grand-Duché de Luxembourg et par conséquent de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 2 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«Le siège social de la Société est établi à Windhof, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Windhof, par simple décision du conseil d'administration de la Société (ci-après, le «Conseil d'Administration»).»

Troisième résolution

L'assemblée générale DÉCIDE de modifier l'article 4 des Statuts afin de donner la teneur suivante à l'objet social de la Société:

« **Art. 4. Objet Social.** La Société se qualifie en tant que professionnel du secteur financier régi par la loi modifiée du 3 avril 1993 relative au secteur financier (ci-après la «Loi de 1993»).»

La Société peut agir en tant que gérant de fortunes au sens de l'article 24-3 de la Loi de 1993, conseiller en investissement au sens de l'article 24 de la Loi de 1993, courtier en instruments financiers au sens de l'article 24-1 de la Loi de 1993, et commissionnaire au sens de l'article 24-2 de la Loi de 1993.

La Société exerce ces activités pour son compte propre ou, par voie de mandat ou de représentation, pour compte de ses clients.

Elle peut, d'une manière générale, faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, y compris la prise de participations, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter ou développer la réalisation.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale DÉCIDE de modifier le 8e paragraphe de l'article 13 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale DÉCIDE de modifier l'article 19 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 19. Contrôle de la Société par des Réviseurs d'Entreprises.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises. Le(s) réviseur(s) d'entreprises sera(ont) nommé(s) par le Conseil d'Administration, qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction.»

Sixième résolution

L'assemblée générale DÉCIDE de prendre acte de la démission de Monsieur Marc Meyers en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et DÉCIDE de lui donner quitus pour l'exercice de sa fonction autant qu'il est légalement possible et de réitérer cette décharge de responsabilité lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes sociaux pour l'exercice qui se terminera le 31 décembre 2016.

Septième résolution

L'assemblée générale DÉCIDE de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs supplémentaires de la Société, à partir de la date de cette assemblée jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes sociaux pour l'exercice qui se terminera le 31 décembre 2016:

- Monsieur Geert de Bruyne, administrateur, né le 1^{er} avril 1965 à Anvers (Belgique) et demeurant au 24, Domaine Brameschhof à L-8290 Kehlen, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Jacky Goossens, administrateur, né le 18 juin 1962 à Vilvoorde (Belgique) et demeurant à Terdekdelweg 12, B-3090 Overijse.

Huitième résolution

L'assemblée générale DÉCIDE de nommer les personnes suivantes en tant que délégués à la gestion journalière de la Société en remplacement de Monsieur Etienne de Callatay et de Monsieur Patrick Keusters, à partir de la date de cette assemblée jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes sociaux pour l'exercice qui se terminera le 31 décembre 2016:

- Monsieur Geert de Bruyne, prénommé; et
- Monsieur Eric Lobet, dirigeant, né le 7 janvier 1969 à Bastogne (Belgique) et demeurant au 57 rue des Prunelles à L-2353 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille cinq cents euros (1.500).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Timmermans, T. Tomasic, C. Prospert, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 1^{er} avril 2016. GAC/2016/2633. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 15 avril 2016.

Référence de publication: 2016093848/128.

(160063019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

episo 3 Pluto Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.530,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 190.862.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} octobre 2014 (date de constitution) au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2016.

Référence de publication: 2016093850/11.

(160063674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Esmeralda Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 82.912.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 18 avril 2016.

Référence de publication: 2016093852/10.

(160063856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Gramma Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 202.581.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 14 avril 2016

En date du 14 avril 2016, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer Monsieur Fabian KAUFMANN, né le 14 mai 1975 à Linz, Autriche, résidant à l'adresse suivante: 2, Am Sonnenhang, 4040 Linz, Autriche, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Madame Sharon CALLAHAN, née le 19 octobre 1966 à New York, États-Unis d'Amérique, résidant à l'adresse suivante: 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Guido Dietrik SELESKI, gérant de catégorie A
- Monsieur Jan-Dries MULDER, gérant de catégorie A
- Monsieur Fabian KAUFMANN, gérant de catégorie A
- Monsieur Jan-Willem OVERHEUL, gérant de catégorie B
- Madame Sharon CALLAHAN, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2016.

Gramma Finco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016093887/26.

(160063612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Grameen Crédit Agricole Microfinance Foundation, Fondation.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg G 194.

*Annual accounts and report of the reviseur d'entreprises agree
for the year-end
December 31, 2015
Table of contents*

	Pages
MANAGEMENT REPORT	2-20
REPORT OF THE REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE	21-22
ANNUAL ACCOUNTS	
- Balance Sheet	23
- Surplus and Loss Account	24
- Notes to the Annual Accounts	25 - 37

Rapport de gestion 2015

A. Gouvernance de la Fondation

Le Conseil d'Administration de la Fondation Grameen Crédit Agricole s'est réuni à deux reprises au cours de l'année 2015, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Sander.

La première réunion s'est tenue le 8 mars 2015, au Kenya, dans le cadre d'un voyage d'études du conseil d'administration, à la rencontre des institutions et entreprises partenaires de la Fondation au Kenya.

A cette occasion les mandats d'administrateur de Messieurs Jean-Marie Sander, Président de la Fondation, M Shahjahan et Christian Talgorn ont été renouvelés jusqu'au 31 décembre 2017. Monsieur Jean-Marie Sander a été réélu à l'unanimité Président de la Fondation.

Le Conseil a pris connaissance des décisions du Comité de Projets, intervenues depuis la dernière réunion (Comités des 3 décembre 2014, 4 février et 8 mars 2015), sur le rapport de son Président, Raphaël Appert.

Le Conseil a approuvé les comptes et le rapport d'activité de l'exercice 2014 de la Fondation et a validé le budget pour l'année 2015. Le mandat du Cabinet Deloitte (Luxembourg) comme réviseur d'entreprises agréé a été renouvelé pour l'année 2015.

Le Conseil a entendu le rapport des travaux du Comité d'Ethique, de la Conformité et de l'Audit présenté par Pierre Deheunynck.

Le Délégué Général a rendu compte de l'état d'avancement du fonds d'investissement Grameen Crédit Agricole dédié au social business et du premier transfert d'actifs de la Fondation vers le Fonds.

Les perspectives de financement du plan stratégique à moyen terme de la Fondation ont été présentées et une résolution a été adoptée mandatant le Délégué Général de la Fondation en vue de négocier un emprunt à long terme d'un montant maximum de 50 millions d'Euros, en plusieurs tranches annuelles en fonction des besoins, auprès des entités du Groupe Crédit Agricole.

Le projet d'investissement dans une structure permettant à la Fondation de financer des Institutions de Microfinance en Inde a été confirmé.

Les amendements proposés au document-cadre de politique générale de la Fondation, en matière de politique de provisionnement et de gestion du risque de concentration du portefeuille microfinance, ont été adoptés.

Enfin, le conseil d'administration a été informé du déroulement du contrôle de comptabilité des exercices 2011, 2012 et 2013 lancé par l'administration fiscale française en août 2014.

Le 9 mars, à Nairobi, les membres du Conseil ont participé à une conférence organisée par la Fondation en partenariat avec l'AFRACA sur les nouvelles frontières de la microfinance et du social business en Afrique de l'Est. Les 10 et 11 mars ont été consacrés à des visites de terrain auprès des quatre institutions de microfinance partenaires de la Fondation au Kenya, et d'ACRE-Africa, entreprise de social business spécialisée dans la micro-assurance agricole, dont le Fonds Grameen Crédit Agricole est actionnaire.

Le Conseil d'Administration s'est réuni à nouveau le 2 novembre 2015 à Luxembourg.

Les mandats d'administrateur de Madame Soukeyna Ndiaye Ba et de Monsieur Jean-Michel Severino ont été renouvelés jusqu'au 31 décembre 2018.

Le Conseil a pris connaissance du rapport du Président du Comité de Projets sur les investissements approuvés depuis la réunion précédente du Conseil (Comités des 14 avril, 3 juin, 8 juillet, 11 septembre et 2 novembre).

Le Délégué Général a informé le Conseil de la notification du contrôle fiscal par l'administration française des impôts sur les exercices 2011, 2012 et 2013 et de la réponse qu'il a adressée. Le Conseil lui a donné mandat d'engager toute démarche et introduire tout recours gracieux devant l'administration française et tout recours contentieux devant les juridictions compétentes en France et en Europe, en vue de contester cette analyse et de défendre les intérêts et la réputation de la Fondation.

Un bilan de la Facilité Africaine a été présenté au Conseil ainsi que les démarches en cours visant à renouveler et à améliorer ce dispositif innovant en partenariat avec l'Agence Française de Développement. Il a également été fait état des premières discussions avec la Banque Européenne d'Investissement en vue d'un partenariat dans le cadre des programmes Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP) mis en œuvre par la BEI à la demande de l'Union Européenne. Des mandats de négociation avec ces deux institutions ont été donnés au Délégué Général.

Un point a été présenté sur l'état d'avancement du fonds d'investissement Grameen Crédit Agricole dédié au social business.

Le conseil d'administration de la Fondation a pris acte du transfert d'actifs social business de la Fondation vers le Grameen Credit Agricole Fund, dans la limite de 4 millions d'Euros, conformément à l'accord qu'il avait donné. Il a autorisé le Délégué Général à porter à 5 millions d'Euros le montant de l'investissement total de la Fondation dans le Fonds à raison de:

- 1,5 millions d'Euros en parts B (tranche subordonnée)
- 3,5 millions d'Euros en parts A (tranche senior).

L'investissement complémentaire de la Fondation pourra être réalisé sous forme d'apports d'actifs ou en cash.

Le Délégué Général a présenté les initiatives de la Fondation en faveur de l'extension de la micro-assurance agricole. Les orientations stratégiques présentées ont été approuvées par le Conseil.

Il a ensuite fait part au Conseil des démarches engagées auprès du Groupe Crédit Agricole S.A. pour le financement du plan de développement de la Fondation approuvé en octobre 2014. Le Conseil lui a renouvelé son mandat de négociation en vue d'un prêt à long terme de 50 millions d'Euros, à tirer en plusieurs tranches annuelles, pour financer le développement du portefeuille microfinance.

Enfin, la participation de la Fondation aux 5^{ème} Assises Mondiales du Financement Agricole et Rural organisées par la Confédération Internationale du Crédit Agricole au Sénégal en novembre 2016, a été évoquée, une réunion du Conseil d'administration de la Fondation pourrait être organisée sur place à cette occasion.

Le Comité de Projets s'est réuni à huit reprises au cours de l'année 2015 et a approuvé 19 financements (contre 39 en 2014 et 30 en 2013) sous forme de prêts, prises de participation, dettes convertibles, comptes courants ou avances d'actionnaires.

Le montant cumulé des nouvelles opérations approuvées en 2015 s'est élevé à 14,4 millions d'euros, (contre 27,15 millions d'euros en 2014 et 14,48 millions d'euros en 2013).

Notamment six dossiers relevant de la Facilité Africaine de décollage ont été approuvés en 2015, soit trois nouvelles institutions, et trois renouvellements de crédits portant à 21 le nombre de financements approuvés dans le cadre de ce dispositif innovant, pour un montant cumulé de 6,77 millions d'euros. A fin décembre 2015 la Fondation a 3,44 millions d'euros d'engagements auprès de 14 institutions.

Un investissement complémentaire a été approuvé en 2015, pour participer à l'augmentation de capital d'ABC Microfinance. Par ailleurs, deux participations de la Fondation dans des social business ont été transférées le 29 juin 2015 au GCA Fund dans le cadre de la résolution circulaire du 1^{er} juillet 2014, portant à 3,825 millions d'euros le montant total du transfert vers le Fonds.

Au 31 décembre 2015, la Fondation est présente au capital de 14 entreprises de Social Business directement ou à travers le Fonds Grameen Crédit Agricole (La Fondation avait transféré en 2014 huit de ses participations au GCA Fund dont elle est le seul actionnaire au 31-12-2014).

Au 31 décembre 2015, la Fondation est active dans 25 pays en développement dont 2 nouveaux pays en 2015: la Côte d'Ivoire et Haïti.

Le Comité de Projets a consacré une partie de ses réunions à examiner l'état du portefeuille, ainsi qu'à donner des orientations sur des questions transversales (plan d'action microfinance, avis sur la stratégie risque et les limites proposées, provisionnement).

En cumul, depuis l'origine, le Comité de Projets a approuvé 163 investissements, pour un montant total de 106,1 millions d'euros.

Le Comité d'Ethique, de la Conformité et de l'Audit s'est réuni le 8 mars à Nairobi, sous la présidence de Pierre Deheunynck. Il a pris connaissance du rapport 2014 de contrôle interne et de conformité préparé par Pascal Webanck ainsi que du rapport réalisé par le consultant chargé par la Direction des Risques Groupe du contrôle interne de la Fondation. Il a pris également connaissance des états financiers pour l'exercice 2014 préparés par la Fondation ainsi que du rapport préparé par le Réviseur d'entreprises sur les comptes 2014 et n'a émis aucune réserve ni objection sur ces comptes ni sur les provisions.

B. Contexte de l'activité de la Fondation en 2015

Deux milliards d'adultes dans le monde n'ont aucun accès à des services financiers formels. C'est le constat dressé par l'enquête FINDEX 2015 de la Banque Mondiale (Source Global Findex Database, IBRD 41559 / Avril 2015).

La bonne nouvelle est que le nombre des personnes adultes exclues a diminué de 500 millions par rapport à l'enquête précédente réalisée en 2011. Bien sûr, la simple détention d'un compte auprès d'institutions financières formelles, y compris les institutions de microfinance, est un critère rudimentaire d'inclusion financière. Il ne rend compte ni de l'usage effectif ni de la facilité d'accès aux services, ni des bénéfices que retirent réellement les plus pauvres d'une relation bancaire ou quasi-bancaire. En effet l'inclusion financière va très au-delà de l'accès au crédit ou à un compte. Tout aussi déterminant est l'accès à des produits d'épargne pour faire face aux imprévus et d'assurance pour réduire les risques.

Malgré ces limites, l'enquête donne la mesure du défi de l'inclusion financière à l'échelle mondiale.

Elle révèle aussi l'inégalité devant l'inclusion financière:

- Inégalité en fonction des pays: le «taux de bancarisation» est en moyenne de 14% au Moyen Orient et de 34% en Afrique Sub-Saharienne, à comparer à 62% en moyenne dans le monde.

- Inégalité en fonction du genre: le taux de bancarisation des femmes est inférieur de 9 points à celui des hommes dans les pays en développement.

- Inégalité entre urbains et ruraux, en raison de la difficulté d'accès, malgré le développement du «mobile money», notamment en Afrique sub-saharienne où 12% des adultes détiennent un compte de ce type.

L'Afrique Sub-Saharienne / Moyen-Orient, les femmes, et le milieu rural sont précisément les trois axes prioritaires de la politique d'investissement et d'accompagnement choisis de la Fondation Grameen Crédit Agricole et que reflètent ses

chiffres à la fin 2015. A cette date, les 18 institutions partenaires de la Fondation comptaient 3,2 millions d'emprunteurs actifs, dont 81 % sont des femmes. Ces bénéficiaires finaux vivent à 78 % en zone rurale et à 24 % en Afrique subsaharienne.

Une autre enquête réalisée en 2015 par le CGAP (Source: CGAP brief "Current trends in international funding for financial inclusion", December 2015) révèle qu'après plusieurs années de croissance régulière, le financement international de l'inclusion financière s'est stabilisé en 2014 à \$31 milliards, dont 72% de financement public et 28% de financement privé. On peut observer que l'allocation de ces ressources internationales entre les régions du monde est loin de refléter leur situation relative en termes d'inclusion financière: ainsi l'Europe de l'Est et l'Asie centrale captent 31% des financements, alors que l'Afrique et le Moyen-Orient ne bénéficient que de 24% de cette manne, bien que leurs taux de bancarisation de 34% et 14% soient très inférieurs au taux de 51% observé en Europe de l'Est et Asie centrale.

Le financement privé de l'inclusion financière passe essentiellement par les «Véhicules d'Investissement en Microfinance» (MIVs). D'après l'enquête 2015 de Symbiotics (Symbiotics «Microfinance Investment Vehicles Study 2015, based on figures as at December 31, 2014), il existe 110 véhicules d'investissement spécialisés en microfinance, chiffre relativement stable depuis 4 ans. Ces fonds gèrent au total 10,4 milliards de dollars dont 8 milliards d'investissements en microfinance, en augmentation de 16% par rapport à l'année précédente. La croissance attendue par les MIVs en 2015 s'établit à 6%.

A l'échelle de ces fonds, la Fondation Grameen Crédit Agricole apparaît comme un acteur de taille très modeste, puisque son portefeuille microfinance représente seulement 6,5% du portefeuille moyen des 10 principaux acteurs du secteur. Il est vrai que les Fonds spécialisés financent essentiellement les grandes institutions de microfinance, très matures (Tier 1), alors que la Fondation se tourne en priorité vers des institutions de taille modeste (Tier 2 et Tier 3). Ainsi les IMF, avec un portefeuille inférieur à 10 millions de dollars ne représentent que 6% des IMF financées par les MIVs, alors qu'elles représentent la grande majorité des partenaires de la Fondation. Il n'est donc pas surprenant que la taille moyenne des prêts consentis par la Fondation soit environ trois fois inférieure à celle des prêts consentis par les MIVs.

L'Afrique Sub-Saharienne représente 9% du portefeuille des MIVs, contre 31% dans le cas de la Fondation. Autre élément de différenciation: seulement 31% des financements accordés par les MIVs sont consentis en monnaie locale, contre plus de 90% dans le cas de la Fondation.

La volatilité constatée sur le marché des changes, qui a particulièrement affecté les monnaies émergentes au cours du second semestre 2015, a malheureusement démontré la validité de la politique mise en œuvre systématiquement par la Fondation. Des IMF, endettées en dollars, se retrouvent en grande difficulté, notamment en Azerbaïdjan et en Asie centrale, ou sont confrontées à une dégradation rapide de leur portefeuille quand elles ont répercuté le risque de change sur leurs emprunteurs finaux.

Ces turbulences sur les devises émergentes et corrélativement la hausse des taux d'intérêt mise en œuvre par les banques centrales pour freiner les sorties de capitaux et défendre leur monnaie affecteront encore très probablement le secteur de la microfinance en 2016. A noter toutefois que ResponsAbility (Microfinance Market Outlook 2016, ResponsAbility), le principal acteur du secteur prévoit la poursuite d'une croissance du «marché» de la microfinance au taux de 10 à 15% en 2016, avec une croissance encore plus rapide en Asie-Pacifique (30%) et en Afrique Sub-Saharienne (15 à 20%).

En social business, faute d'une définition universellement partagée et d'enquêtes systématiques, il est difficile de mesurer les tendances. Tout au plus peut-on observer un intérêt croissant des acteurs publics et privés, dont témoignent les nombreuses conférences consacrées à ce thème, et les initiatives, telles que l'adoption par l'Agence Française de Développement et Proparco d'une stratégie et d'une boîte à outils dédiées au financement du social business.

C. Activités de la Fondation en 2015

1. Financements en faveur d'institutions de microfinance.

a) Evolution du portefeuille

L'année 2015 s'est avérée décevante en matière de croissance du portefeuille de prêts et de garanties aux institutions de microfinance. En effet, les engagements au 31 décembre 2015 s'élèvent à 29 635 089 euros contre 31 937 590 euros au 31 décembre 2014, soit une diminution de 7%. Il est vrai que la Fondation avait presque doublé la taille de son portefeuille en 2014.

L'encours de prêts s'élève à 28 075 731 euros au 31 décembre 2015 contre 29 590 265 euros au 31 décembre 2014.

Aucune garantie nouvelle n'a été accordée en faveur d'une IMF en 2015. Le montant total d'engagements en microfinance à fin 2015 concerne 45 IMF partenaires dont 25 sont en Afrique Sub-Saharienne, 12 en Asie du Sud et du Sud-Est, 6 en Europe et Asie Centrale et 2 en Afrique du Nord - Moyen Orient.

Durant l'année 2015, la Fondation a financé 6 nouveaux partenaires - Eclaf Kenya, Comuba et Sians'on (Bénin), PAMF CI (Côte d'Ivoire), Ugafode (Ouganda), Janamithu Lanka Ltd (Sri Lanka).

La Côte d'Ivoire est le seul nouveau pays d'opération de la Fondation en 2015. Toutefois, dans le cadre de la Facilité Africaine, la Fondation est aussi active dans deux nouveaux pays, la Zambie et la Tanzanie, avec deux nouveaux partenaires AMZ et Tujijenge, qui pour l'instant n'ont reçu de la Fondation que des financements en assistance technique. Y compris ces deux dernières institutions, la Fondation est donc engagée au 31 décembre 2015 auprès de 48 IMF dans 22 pays.

Un certain nombre de facteurs expliquent cette contre-performance en 2015:

- des investissements approuvés en 2014 pour un montant global de 5 millions d'Euros n'ont finalement pas pu être mis en œuvre en début d'année 2015, les contreparties pressenties ayant renoncé aux financements offerts par la Fondation

- Au deuxième semestre, la forte détérioration des conditions de marchés pour les opérations de couverture du risque de change ont empêché la mise en place de plusieurs opérations de financements validées par le Comité de Projets dont un prêt à l'IMF KWFT au Kenya d'un montant de 2,5 M Euros équivalent.

A ces deux facteurs prépondérants se sont ajoutés:

- Le report du projet en Inde: les négociations engagées avec un partenaire local en vue de créer une Non-Banking Financial Company ont été rompues. La recherche d'un autre partenaire a été suspendue dans l'attente d'une clarification sur les ressources financières de la Fondation;

- La réorganisation interne de l'équipe de la Fondation: les analystes microfinance ont été regroupés en une seule équipe, organisée en trois tandems géographiques sous l'autorité de Philippe Ouichandut et une nouvelle fonction de Responsable du risque de contrepartie créée auprès de Jürgen Hammer. Cette réorganisation, qui n'a été effective qu'en septembre et la vacance de certains postes suite à des départs ont eu un impact sur la réalisation du plan d'action microfinance en 2015;

- Les difficultés rencontrées crise en Asie Centrale (Azerbaïdjan et Tadjikistan), suite à la dévaluation des monnaies ont mobilisé les équipes et entraîné une réduction de l'exposition de la Fondation.

La relative déception en matière de croissance globale du portefeuille microfinance ne doit cependant pas occulter la réussite de la Facilité Africaine. Certes, les montants unitaires des prêts accordés aux IMF éligibles à ce dispositif sont faibles mais la Fondation réalise pleinement sa mission à travers ce programme soutenu par l'Agence Française de Développement.

Ce dispositif pilote permet à des IMF africaines de taille réduite, présentant un profil de risque plus élevé mais un potentiel et une mission sociale incontestable, d'être éligibles à des financements de la Fondation, dans la limite de 500 000 euros. Ce financement est couplé avec un plan d'assistance technique, élaboré en étroite concertation avec l'IMF partenaire. L'assistance technique est financée par une subvention de 1,32 millions d'euros de l'Agence Française de Développement (AFD), abondée à hauteur de 0,3 millions d'euros par la Fondation à partir de son Fonds de partenariat.

La Facilité Africaine de Décollage est mise en œuvre avec le concours de deux experts senior, basés l'un à Dakar, l'autre à Kigali.

Ainsi, au 31 décembre 2015, la Fondation a approuvé en cumul 20 opérations dont 15 sont engagées auprès de 14 institutions dans 6 pays pour un montant d'engagements de 3 442 295 euros et un encours de 2 785 744 euros.

Ces financements sont accompagnés de plans d'assistance technique pilotés par la Fondation. En 2015, 40 missions d'assistance technique ont été réalisées ou sont en cours de réalisation pour un montant de subvention de 787 K euros. Ces missions ont principalement concerné des études de transformation, la formation des ressources humaines, la gouvernance, le système d'information, la méthodologie de crédit etc.

b) Performance du portefeuille

La performance du portefeuille Microfinance de la Fondation a été globalement très satisfaisante en 2015. La Fondation a pu gérer et diminuer son exposition en Azerbaïdjan sans enregistrer d'impayé. Toutefois, compte tenu des discussions engagées entre les groupements de prêteurs et les deux institutions partenaires de la Fondation dans ce pays, une provision de 114 000 Euros, soit 20% de notre exposition nette en Manats, a été passée. Aucun impayé ni retard de remboursement n'a été constaté sur les autres lignes du portefeuille Microfinance de la Fondation.

2. Social Business. La Fondation a poursuivi en 2015 le développement de son activité en social business, en parallèle à ses efforts pour le lancement du Grameen Crédit Agricole Fund, qui doit être à l'avenir l'outil dédié à cette activité.

a) Nouveaux investissements;

Au cours de l'exercice, 5 investissements ont été déboursés pour un montant total de 509 774 euros. La plupart de ces opérations sont des financements complémentaires en faveur d'entreprises déjà partenaires:

- Biotropical (Cameroun), entreprise spécialisée dans la production, la transformation et l'exportation de fruits tropicaux sous label d'agriculture biologique: les avances en comptes courants d'associés ont été abondés de 72 205 euros au cours de l'exercice 2015.

- Phare Performing Social Enterprise (PPSE), société cambodgienne de production et de diffusion de spectacles vivants, créée sous forme de social business en partenariat avec l'ONG Phare Ponleu Selpak (PPSA). La Fondation avait approuvé en septembre 2014 un prêt de 350 000 USD et une augmentation de capital de 35 000 USD visant à permettre l'acquisition d'un terrain pour une installation pérenne du chapiteau exploité par PPSE à Siem Reap, à proximité des temples d'Angkor. Le prêt a pu être versé en juin 2015 et l'augmentation de capital validée par le Ministry of Commerce en octobre 2015. La participation de la Fondation et les prêts associés ont été transférés au Fonds Grameen Crédit Agricole le 29 juin 2015.

- Babyloan (France), plate-forme française de crowdfunding dédiée au financement de projets solidaires via des IMF à travers le monde. En mars 2015, aux côtés d'actionnaires historiques et de babyloaniens, la Fondation a acquis 218 nouvelles parts pour un montant total de 38 150 euros.

En 2015 deux nouvelles entreprises sont entrées dans le portefeuille social business:

- Fonds Afrique Développement (FADEV) est un fonds coopératif, issu du réseau Garigues d'épargne solidaire, qui investit dans les petites entreprises qui luttent contre la pauvreté en Afrique de l'Ouest: à ce stade la Fondation a souscrit des parts de la coopérative pour un montant de 10 0006

- Palmis Enèji (Haïti), entreprise sociale haïtienne de distribution de lampes solaires et de fours améliorés à destination des foyers les plus pauvres et des vendeuses de nourriture de rue: la Fondation a avancé 50 000 USD en compte courant en septembre 2015 et doit déboursier prochainement 50 000 USD équivalent, correspondant à 15% du capital social de cette entreprise, aux côtés d'Entrepreneurs du Monde (68%) et du Fonds Yunus Social Business-Haïti (17%).

b) Fonds d'investissement Social Business, Grameen Crédit Agricole Fund

Pour donner plus de visibilité à son approche du social business et attirer plus de ressources pour le développement de son activité en faveur des entreprises de social business, la Fondation s'est engagée dans la voie innovante de la création du Grameen Crédit Agricole Fund. Le Fonds existe juridiquement sous la forme d'un Fonds d'investissement spécialisé et a reçu le visa de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Un accord de principe a été donné fin 2014 par le Groupe AFD-Proparco en vue d'un investissement de 3 millions d'euros dans le Fonds, complété par une subvention d'exploitation et d'assistance technique d'un million d'euros, à condition de réaliser un 1^{er} closing du Grameen Crédit Agricole Fund à hauteur de 12 millions d'euros au cours de l'exercice.

L'équipe de la Fondation a poursuivi ses efforts auprès d'investisseurs motivés par l'approche proposée par la Fondation: investir au capital d'entreprises dont la raison d'être est de donner aux plus pauvres accès à des biens et services essentiels dont ils sont privés, et dont les actionnaires acceptent de réinvestir les profits dans l'entreprise ou au service d'une cause sociale.

Un conseil d'administration informel du Fonds s'est réuni le 18 mars 2015 à Oslo, sous la présidence du Professeur M. Yunus. Le conseil d'administration du Fonds a adopté par résolution circulaire les décisions suivantes:

- Validation des comptes de 2014, et du budget 2015, ainsi que la reconduction du mandat du cabinet Deloitte comme réviseur des comptes pour l'exercice 2015
- Validation des transferts d'actifs depuis la Fondation ainsi que de l'apport en numéraire en 2015
- Réalisation du premier closing du Fonds avec des investisseurs externes au 30 juin 2016
- Nomination de M Webanck en tant que day-to-day manager, en charge des sujets LAB-FT, et a proposition à M Hammer de remplacer M Person en tant que day-to-day manager suite à la démission de ce dernier
- Nomination de M Lepot en tant que membre du comité d'investissement en remplacement de M Couturier suite à la démission de ce dernier
- Approbation d'un niveau interne de tolérance de variation de 2% de la NAV

L'Assemblée générale du Fonds s'est tenue le 15 mai 2015 et a adopté les résolutions suivantes:

- Approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du réviseur externe sur les comptes clos au 31 décembre 2014
- Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2014 et affectation du résultat en report à nouveau
- Quitus donné aux administrateurs
- Renouvellement pour un an du mandat des administrateurs et du Président
- Renouvellement du mandat d'auditeur indépendant donné au Cabinet Deloitte Audit SARL

Conformément à la résolution circulaire en date du 1^{er} juillet 2014, autorisant le transfert au Grameen Crédit Agricole Fund des participations et des financements associés détenus par la Fondation dans des entreprises de social business, dans la limite de 1 millions d'euros, dix participations ont effectivement été transférées pour une valeur totale de 3 826 650 euros:

- ACRE-Africa
- ACAD-Finance
- Chamroeun
- Laiterie du Berger
- SFA
- Phileol-Madagascar
- Grameen Danone Foods Ltd
- UV+ Solaire
- Phare Performing Social Enterprise
- Green Village Ventures

En contrepartie de ces apports, la Fondation a reçu 258,713 parts A et 1 270,52 parts B du Fonds. Le 2 novembre 2015, le Conseil d'Administration de la Fondation a décidé de renforcer son appui au démarrage du Grameen Crédit Agricole Fund par un apport supplémentaire de 1 million d'euros, sous forme d'actifs ou de numéraire.

Il est rappelé qu'au 31 décembre 2015, la Fondation est le seul actionnaire du Grameen Crédit Agricole Fund.

En consolidé avec le Fonds, au 31 décembre 2015, la Fondation détient des engagements en social business à hauteur de 4 612 728 euros dans des entreprises de social business.

Montant des engagements et des encours au 31 décembre 2015

Au 31/12/2015, le montant total des engagements de la Fondation s'élève à 36 117 568 euros, contre 37 754 999 euros à fin 2014, soit un repli de 4,3% après une augmentation de 80% en 2014.

Le portefeuille d'engagements de la Fondation se décompose comme suit:

- micro finance: 29 635 089 euros.
- social business: 4 612 728 euros en consolidant la Fondation et le Fonds Social Business
- autres: participation dans TCX (1,869 million d'euros en valeur historique).

L'encours de la Fondation s'élève à 34 265 761 euros au 31/12/2015, soit une diminution de 3% par rapport à fin 2014 (progression de 84% en 2014). La différence entre engagements et encours s'explique par les engagements en garantie et par les tranches non tirées de certains prêts ainsi que par des participations non décaissées.

Le solde de la dotation de la Fondation est placé selon un échéancier relativement court en dépôts à terme ou en souscription de titres émis par le groupe Crédit Agricole dans le respect des règles approuvées par le Conseil d'administration.

3. Micro-assurance agricole. Conformément à l'orientation stratégique approuvée par le conseil d'administration en octobre 2010, la Fondation s'est engagée dans la voie du soutien aux initiatives de micro-assurance agricole. La protection des plus pauvres contre les aléas de la vie et de la nature est en effet une fonction essentielle de la microfinance. Dans l'objectif d'explorer des territoires nouveaux dans le domaine de la micro-assurance agricole, elle s'est associée à plusieurs projets en partenariat avec des institutions spécialisées.

En 2015, la Fondation a continué d'appuyer le projet Assurance Récolte Sahel porté par PlaNet Guarantee dans 4 pays d'Afrique de l'Ouest (Sénégal, Mali, Burkina Faso et Côte d'Ivoire). En 2015, ce projet a permis d'assurer 22 000 agriculteurs à partir d'indices météorologiques ou d'indices de rendement pour des cultures de coton, d'arachide, de maïs et de sésame. La Fondation a apporté un soutien technique, notamment en initiant un rapprochement entre PlaNet Guarantee et certaines institutions du portefeuille microfinance. La mission exploratoire au Mali réalisée en octobre 2015 devrait déboucher en 2016 sur une offre combinant refinancement du portefeuille microfinance par la Fondation et micro-assurance agricole pour des membres d'institutions partenaires en Afrique de l'Ouest. La Fondation a de plus réalisé une mission de market mapping sur l'arachide au Sénégal.

ACRE-Africa, entrée dans le portefeuille Social Business de la Fondation en juin 2014, a continué son développement en assurant près de 400 000 petits producteurs agricoles au Kenya, en Tanzanie et au Rwanda en 2015. ACRE-Africa développe des polices de micro-assurance agricoles, basées sur des indices météorologiques distribuées par des agri-businesses et des institutions financières. Les montants assurés peuvent être très faibles. ACRE-Africa, déjà titulaire d'une licence d'assurance surveyor au Kenya a également obtenu une licence d'agent d'assurance et entrepris de diversifier ses partenariats.

En 2015, la Fondation a été particulièrement active sur la question du plaidoyer en faveur de la microassurance agricole. En juin et septembre, la Fondation a réuni des experts et des représentants d'organisations publiques, de Fondations et d'entreprises privées intervenant dans le secteur (assureurs et réassureurs, entreprises de technologie, agences de développement, think-tanks) pour porter le sujet de l'assurance agricole pour les petits producteurs au plus haut niveau de l'agenda mondial du développement.

Elle a signé au début de 2015 un Memorandum Of Understanding avec IFC (Groupe Banque Mondiale) pour conjuguer les efforts de diffusion de l'assurance agricole indicielle dans les pays en développement.

La Fondation a poursuivi en 2015 sa participation dans l'initiative de recherche sur l'assurance agricole indicielle, en partenariat avec Pacifica, filiale d'assurance dommages du Crédit Agricole, l'Institut Europlace de Finance, Airbus, et les Universités de Paris-Dauphine et Nanterre. Dans le cadre de ce partenariat, la Fondation bénéficie gratuitement pendant 2 à 3 ans de la présence à temps partiel en son sein d'un chercheur sur les Partenariats Public - Privés (PPP) en assurance indicielle.

La Fondation a pris une part active dans différentes conférences consacrées à l'assurance indicielle, en animant des ateliers ou en modérant des panels d'experts, notamment dans le cadre de la Semaine Africaine de la Microfinance en juillet, du Forum Mondial de Convergences en septembre, de la Semaine Européenne de la Microfinance en novembre. Elle a été très présente à la Conférence sur l'Assurance Indicielle organisée par la SFI (Banque Mondiale) en septembre à Paris au siège de l'OCDE, et au séminaire de chercheurs sur ces questions organisé à cette occasion au siège de PACIFICA.

4. Initiatives de plaidoyer pour une microfinance responsable et le social business. La Fondation prend une part active dans des plateformes et organisations professionnelles et auprès des institutions nationales et internationales pour faire entendre la voix d'une microfinance responsable et promouvoir l'approche social business.

La Fondation est membre des plateformes ou partie prenante des initiatives suivantes:

- Convergences (www.convergences2015.org) est une plateforme d'échange et de débat qui réunit un large éventail d'acteurs français publics (AFD, Ville de Paris, Ministère des Affaires Etrangères,...), privés (entreprises, banques, HEC,...) et solidaires (Handicap International, ACTED, Groupe SOS,...) pour lutter contre la pauvreté, l'exclusion et la précarité dans les pays du Nord et du Sud. La Fondation en est membre depuis sa création et son Délégué Général en est Vice-Président. Les problématiques abordées sont la microfinance, l'économie sociale et solidaire, le social business, la coopération internationale et les objectifs post 2015 du développement durable et équitable. Au cours de ses trois journées

à Paris, en septembre, le Forum Mondial de Convergences a réuni près de 7 000 participants et a accueilli le Président de la République Française.

- La Plate-forme européenne de microfinance (www.emfp.org) réunit les principaux acteurs européens de la microfinance dans les pays du Sud: ONG, fonds d'investissement, sociétés de conseil, universitaires. La Semaine de la microfinance en novembre au Luxembourg en constitue la principale manifestation. Cette année la Fondation est intervenue dans deux sessions. Dans le cadre de la plateforme européenne, la Fondation anime un groupe de travail des investisseurs spécialisés dans le financement des IMF de taille petite (Tier 3) ou intermédiaire (Tier 2).

- InFiNe est une association Luxembourgeoise (Asbl), créée en juin 2014, pour réunir les principaux acteurs de la finance inclusive du Grand-Duché. Elle joue essentiellement un rôle de plaidoyer et d'échanges des meilleures pratiques et a été chargée par le Ministère des Affaires Etrangères du Luxembourg de l'organisation du Prix Européen de la Microfinance.

- Le Réseau International de Micro-assurance (www.microinsurancenetwork.org), basé à Luxembourg, regroupe 70 organisations. Dans ce cadre la Fondation co-facilite le groupe de travail des investisseurs en micro-assurance et celui sur la micro-assurance agricole.

- European Venture Philanthropy Association (www.evpa.eu.com). L'EVPA partage avec la Fondation la vision d'une philanthropie agissant sur le mode entrepreneurial pour répondre aux problèmes sociaux de précarité, d'exclusion et de pauvreté. Sa Conférence annuelle, qui s'est tenue à Madrid en décembre, a réuni 500 acteurs issus du monde des Fondations, des ONG, des Family Offices, du private equity.

- Social Performance Task Force (SPTF): cette instance mondiale, dont Jürgen Hammer, en charge de la gestion du risque de contrepartie et de la performance sociale à la Fondation, a été élu Président en fin d'année 2015, a élaboré les «standards universels de gestion de la performance sociale». Ces standards ont vocation à constituer le référentiel commun aux Institutions de microfinance, aux bailleurs de fonds, aux investisseurs et aux agences de rating. La Fondation joue un rôle actif dans la diffusion de ces standards auprès des IMF partenaires. Outre la présidence de la SPTF, Jürgen Hammer a été chargé de leur diffusion auprès des investisseurs européens à partir de 2016.

- Famille Grameen: la Fondation est bien sûr partie prenante des débats et des rencontres organisés à l'initiative du Professeur Yunus. Ainsi la Fondation est intervenue à l'European Social Business Summit en mars à Oslo, au Social Business Day à Dacca fin mai, et au Global Social Business Summit en novembre à Berlin.

Par ailleurs, le Délégué Général de la Fondation a été nommé par la Ministre française en charge du Développement membre du Conseil National du Développement et de la Solidarité Internationale. Il représente le collège des acteurs économiques au Bureau de ce Conseil.

Il a également pris une part active au Groupe de travail, créé et animé par le Ministère du Développement en vue d'élaborer «une stratégie de promotion des nouveaux modèles de l'économie sociale et inclusive à l'international». Le rapport de ce groupe de travail a été remis pour validation à la Secrétaire d'Etat chargée du Développement, début 2016.

5. Gestion des risques et contrôle interne. L'ensemble des limites, fixées par la politique d'investissement, ont été respectées au cours de l'exercice 2015 à l'exception de la limite pays Cambodge qui a été légèrement dépassée (+4,2%) pendant 4 mois consécutifs. Le Comité de projets a été informé de ce dépassement temporaire. Il a par ailleurs été régulièrement informé de la qualité du portefeuille.

Le Conseil d'administration du 8 mars 2015 a approuvé les propositions de modifications à la politique d'investissement validées par le Comité de Contrôle Interne du 8 décembre 2014:

- une politique de provisionnement plus adaptée (abandon de la provision ex-ante au profit d'une politique de provisionnement spécifique des créances douteuses et/ou litigieuses),
- une diminution de la limite de concentration de portefeuille microfinance (les 5 principales contreparties ne pourront représenter plus de 40% du portefeuille au lieu de 50% initialement).

La stratégie risques de la Fondation validée en décembre 2013 pour l'exercice 2014 avait été reconduite jusqu'en juin 2015. Elle a été revue au cours du second semestre 2015 pour être mise en cohérence avec le plan de développement stratégique 2014-2018. Elle a été présentée au Comité de Contrôle Interne de la Fondation le 8 décembre 2015 ainsi que qu'au Comité des Risques Groupe de Crédit Agricole SA qui s'est tenu le 26 janvier 2016. Les principales modifications qui devront être entérinées par le 1^{er} Conseil d'administration de la Fondation de l'année 2016 portent sur:

- L'augmentation de la limite d'exposition au risque de change,
- l'introduction de nouvelles limites pays déterminées en fonction du risque pays,
- l'augmentation, sous conditions, de la limite par contrepartie, et
- une diminution de la limite de concentration du portefeuille.

Les cartographies des risques de la Fondation ont été mises à jour ou créées pour prendre en compte la nouvelle organisation et les nouvelles activités. Les plans de contrôles ont été revus en conséquence. Certains restent encore à créer. Les procédures sont également en cours de mise à jour.

Enfin, l'ensemble des collaborateurs a suivi en 2015 un parcours de formations Conformité sur différents sujets tels que la lutte anti blanchiment/financement du terrorisme, la fraude, les sanctions internationales).

6. Réorganisation interne. Dans le cadre de la réorganisation interne mise en œuvre en 2015, en vue d'une plus grande efficacité, une nouvelle fonction d'analyse, d'opinion et de suivi du risque de contrepartie a été créée, rattachée au Pôle

Gestion du Risque de contrepartie et de la Performance Sociale, et une spécialiste recrutée sur cette fonction. Les dossiers d'investissement en microfinance et social business donnent lieu à un avis du responsable risque de contrepartie à chaque étape de l'instruction et de la décision. En outre, le responsable Risque de contrepartie prend le leadership sur les dossiers en risque avéré.

D. Comptes de l'exercice 2015

1. Les produits de l'exercice. Les revenus totaux de l'exercice 2015 s'élèvent à 3 078 K euros, dont 502 K euros de subvention de l'AFD au titre de la Facilité Africaine et 116 K euros de facturation au GCA Fund, montants qui n'avaient pas été budgétés. Hors subvention AFD et facturation au GCA Fund, les produits s'élèvent à 2 461 K euros, en repli de 220 K euros par rapport à la prévision budgétaire de 2 681 K euros.

<ATT IMAGE>

- Refacturation au GCA Fund
- Subventions (AFD, CASA)
- Autres revenus (TCX, prestations...)
- Placement de la liquidité
- Revenus d'investissements auprès de partenaires

Les revenus de l'activité sont constitués à hauteur de:

- 2 054 K euros de revenus sur les prêts et garanties consentis aux institutions et entreprises partenaires (contre 2 391 K euros budgétés)

- 356 K euros de revenus des placements de la trésorerie disponible (contre 240 K euros budgétés)

Les facteurs explicatifs de cette performance décevante sont ceux mentionnés plus haut à propos de l'évolution du portefeuille microfinance.

Par rapport à 2014, les revenus de l'activité Microfinance progressent néanmoins de 16%, compte tenu de l'effet année pleine de la forte croissance du portefeuille en 2014.

La trésorerie placée dégage des revenus plus élevés que budgétés du fait du moindre développement du portefeuille. Ainsi, les revenus des placements de trésorerie s'établissent à 365 K euros. La rémunération moyenne obtenue sur ces placements a été en 2015 de 2,59% (comparée à 2,91% en 2014).

Ainsi, les revenus de la Fondation tirés de ses activités de prêts, garanties et prise de participations ainsi que la gestion de la trésorerie disponible demeurent stables par rapport à 2014, alors que le budget prévoyait une croissance de 6,6%.

Les autres revenus de l'exercice incluent:

- 502 K euros de subvention de l'AFD pour financer les dépenses d'assistance technique déployées dans le cadre de la Facilité Africaine, et 50 K euros de subvention de Crédit Agricole S.A. pour les actions de communication de la Fondation

- 1,5 K euros de prestation sur le développement d'un module de e-learning sur la microfinance agricole, par un collaborateur de la Fondation

- 116 K euros d'un produit à recevoir correspondant à la facturation au fonds d'investissement du management fee de 3% pour couvrir une partie des charges supportées par la Fondation dans le cadre de son mandat de conseil. Comme lors des exercices précédents, ce montant est intégralement provisionné dans les comptes car le Fonds n'est pas encore en mesure de supporter cette facturation

2. Les charges de l'exercice. Les charges courantes d'exploitation se sont élevées à 2 971 K euros, contre 2 869 K euros en 2014. Ces charges incluent des dépenses d'assistance technique réalisée dans le cadre du Fonds de partenariat et de la Facilité africaine pour un montant total de 547 K euros, qui ne font pas l'objet de prévisions budgétaires. Corrigé de ces dépenses non budgétées et intégralement couvertes par la subvention AFD ou le Fonds de partenariat, le montant des dépenses opérationnelles imputables sur les revenus de l'exercice s'élève ainsi à 2 424 K euros, à comparer à un budget de 2 639 K euros, soit une économie de 215 X euros, soit un montant pratiquement équivalent au «manque à gagner» sur les produits attendus de l'activité.

Les économies réalisées sont en fait plus importantes, compte-tenu de charges exceptionnelles, non budgétées:

- Le transfert d'actifs de la Fondation vers le Fonds Grameen Crédit Agricole a occasionné des frais (enregistrement, taxes, honoraires d'avocats et de notaires), pour un montant, non prévu, de 26 K euros

- La notification des conclusions du contrôle fiscal a conduit la Fondation à acquitter au titre de 2015 des taxes et impôts commerciaux pour un montant non prévu de 21 K euros.

Compte tenu d'un dépassement de 45 K Euros sur le loyer des bureaux, poste dont la Fondation n'a qu'une maîtrise très imparfaite, l'effort d'économie de gestion, hors loyer, est supérieur à 300K Euros.

données en '000 euros

	2015 budget	2015 réel	Réel vs. Budget
Frais de gouvernance	100	102	2
Frais de personnel	1 566	1 447	-119
Consultants	100	69	-31

Location de bureau	170	215	45
Frais de mission	160	116	-44
Prestations de service	150	134	-16
Bureautique, fournitures	110	104	-6
Communication, Cotisations, Formation	70	77	7
Autres charges opérationnelles	213	161	-52
Total hors Facilité Africaine et Fonds de Partenariat	2 639	2 424	
Dépenses Facilité Africaine et Fonds de Partenariat	0	547	547
TOTAL	2 639	2 971	

Les principaux postes de dépenses sont les suivants:

- Les dépenses liées à l'organisation des réunions du Conseil et des Comités de la Fondation se sont élevées à 102 K euros, en ligne avec le budget. Le conseil d'administration de mars 2015 s'est tenu au Kenya, dans le cadre d'un voyage d'étude.

- La masse salariale s'est élevée à 1 447 K euros contre 1 566 K euros prévus, soit une économie de 119 K euros par rapport au montant budgété. Cette économie est liée notamment au report du recrutement du responsable de pôle Social Business, et au remplacement différé d'une analyste. Au 31 décembre 2015, l'effectif de la Fondation s'élevait à 15 (Délégué Général + 12 salariés de la Fondation +, 2 collaborateurs mis à disposition et refacturés par Crédit Agricole S.A.), auxquels s'ajoutent 2 stagiaires.

- Les dépenses de consultants se sont élevées à 508 K euros, en forte progression du fait du déploiement des missions d'assistance technique prévues et financées, dans le cadre du programme de Facilité Africaine avec l'AFD. Déduction faite des dépenses imputées sur le Fonds de partenariat et la subvention AFD, les dépenses de consultants se sont élevées à 69 K euros, soit une économie de 31 K euros par rapport au budget.

- Le coût de location de bureaux s'élève à 215 K euros, pour un montant budgété de 170 K euros; le déménagement des équipes à Montrouge ne s'étant pas traduit par l'économie escomptée sur le loyer des bureaux.

- Les frais de mission se sont élevés à 116 K euros contre 160 K euros budgétés et en réduction par rapport à 2014 (146 K euros), L'équipe de la Fondation est très attentive à voyager dans les conditions les plus économiques.

- Les prestations de service de CACEIS Bank Luxembourg, auditeurs, avocats et autres traducteurs, se sont élevées à 134 K euros, en légère diminution par rapport à 2014, et en deçà du budget prévu de 150 K euros. Ce chiffre inclut des frais liés aux transferts d'actifs de la Fondation vers le GCA Fund (26 K euros).

- Le poste bureautique et de fournitures (104 K euros) est également stable par rapport à 2014, et inférieur au budget prévu (110 K euros).

- Les dépenses de communication, formation et cotisations aux différents organismes dont la Fondation est membre incluent 69 K euros au titre d'un séminaire organisé en Afrique pour les institutions partenaires de la Facilité Africaine (dépense intégralement couverte par la subvention de l'AFD) et 21 K euros de dépenses couvertes par le Fonds de partenariat. Les autres dépenses de cette ligne budgétaire ont atteint 77 K euros, contre 70 K euros budgétés.

- Les commissions liées à la garantie Ariz de l'AFD sont en forte progression par rapport à 2014 (143 K euros contre 68 K euros en 2014), du fait de la forte croissance du portefeuille couverts par ARIZ en Afrique et au Moyen-Orient et du renouvellement de la convention biannuelle. Ces commissions sont néanmoins légèrement inférieures au budget prévu compte tenu du retard dans le développement du portefeuille.

- Des écarts de change représentent un impact favorable non budgété de 31 K euros, et sont liés notamment au remboursement d'un dépôt à terme en dollars US, et d'une échéance du prêt en dinar jordanien.

Comme indiqué précédemment, l'essentiel des dépenses d'assistance technique et de soutien à nos partenaires couverts à la fois par la subvention reçue de l'AFD dans le cadre de la Facilité Africaine et par le Fonds de partenariat. En 2015, ces dépenses ont atteint un total de 547 K euros.

Le solde disponible du Fonds de partenariat s'élève à 112 K euros au 31 décembre 2015.

Les dépenses de la Fondation liées à l'activité de conseil du fonds d'investissement Social Business sont incluses dans les charges courantes de l'exercice, à hauteur de 199 K euros. Il s'agit de quotes-parts des salaires des collaborateurs assurant le day-to-day management du fonds, ainsi que le suivi des participations détenues par le Fonds, à l'implication dans leur gouvernance, et à la recherche d'investisseurs potentiels.

3. Evolution du résultat opérationnel. Pour permettre une comparaison du résultat opérationnel de la Fondation en 2014 (réalisé), et 2015 (budget, réalisé), il convient de faire les retraitements suivants:

- Retirer des revenus

* La subvention AFD qui a sa contrepartie en charges, et qui ne fait pas l'objet d'une prévision budgétaire;

* La facturation des coûts de gestion et de promotion du GCA Fund, dans la mesure où ce revenu est totalement annulé par une provision.

- Retirer des charges les dépenses d'assistance technique et de partenariat imputées sur la subvention AFD et sur le Fonds de partenariat.

Sur ces bases, le résultat opérationnel retraité s'élève à 37 K euros à comparer à -20 K euros en 2014, et un budget de 42 K euros.

données en '000 euros	BUDGET 2015	REALISE 2015	Assistance technique, Facture GCA Fund	REALISE 2015 retraité
Revenus de l'activité	2 631	2 409		2 409
Subvention AFD	0	502	-502	0
Subvention Crédit Agricole SA	50	50		50
Autres revenus	0	2		2
Facturation au fonds d'investissement	0	116	-116	0
Revenus nets	2 681	3 078		2 461
Frais de personnel	1 566	1 447		1 447
Consultances	100	508	-438	69
Autres frais de fonctionnement	973	1 017	-109	908
Charges totales	2 639	2 971		2 424
RESULTAT AVANT PROVISIONS	42	107		37

4. Les éléments exceptionnels. Le résultat comptable de l'exercice prend en compte une dotation nette aux provisions d'un montant de 876 K euros qui se décompose de la façon suivante:

- Un provisionnement net sur le portefeuille de prêts d'un montant de 57 K euros résultant d'un ajustement de la provision sur l'IMF Malgache TIAVO et d'un ajustement de la provision pour perte de change.

- Un provisionnement à hauteur de 20% de l'exposition de la Fondation en Manat Azeri, suite à la forte dégradation du contexte de ce pays. Cette provision s'élève à 114 K euros.

- Un provisionnement de 25% sur les nouveaux engagements réalisés en 2015 auprès de l'entreprise sociale Biotropical, soit 28 K euros.

- Une provision pour moins-value latente sur la participation de la Fondation dans le Fonds TCX (par lequel nous réalisons nos couvertures de change et de taux) à hauteur de 441 K euros. En effet, dans le contexte de forte volatilité des taux de change et de dévaluation de certaines devises couvertes, TCX a dû enregistrer des provisions importantes entraînant un exercice 2015 déficitaire. Il est proposé de provisionner intégralement la moins-value de marché constatée au 31 décembre 2015, tout en informant le conseil que la même ligne comporte une plus-value latente de change de 335 K Euros au 31 décembre 2015, et que les déficits cumulés de TCX en 2014 et 2015 correspondent au montant des garanties «first loss» données par les gouvernements Hollandais et Allemand à TCX.

- Une provision de 78 K euros au titre du contrôle dont la Fondation a fait l'objet par l'administration fiscale française. Les conclusions de ce contrôle sont en cours de contestation par la Fondation. La provision correspond aux taxes et pénalités notifiées au titre de 2012 et 2013, et aux taxes à régulariser au titre de 2014.

- Un provisionnement de la facturation au Grameen Crédit Agricole Fund en 2015 des honoraires de gestion de 116 K euros, ainsi que des dépenses du Fonds réglées directement par la Fondation pour un montant de 42 K euros. Comme pour les exercices précédents, en l'absence de souscription à la clôture de l'exercice 2015, le principe de prudence commande de provisionner ces frais et dépenses.

Par ailleurs, la Fondation enregistre un résultat exceptionnel de 57 K euros correspondant aux écarts de change cumulés réalisés sur le transfert en juin 2015 de 2 participations de la Fondation vers le Fonds; ainsi qu'un revenu exceptionnel de 3 K euros lié au débouclage d'un contrat de Swap et un ajustement de 20 K euros au titre de la TVA non déductible sur les exercices antérieurs.

5. Evolution du résultat net de la Fondation. Le tableau ci-après présente les résultats des 7 premiers exercices de la Fondation:

montants en '000€	2008- 2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Résultat avant provisions	1 288	19	213	(85)	(248)	81	107
Provisions							
- Provision ex-ante	(61)	(32)	(24)	(61)	22	156	-
- Prov. spécifiques prêts		(355)	(326)	(128)	128	(170)	(137)
- Prov, social business			-	(41)	(105)	(95)	(28)
- Prov, Investissement TCX			(35)	35	-		(441)
- Prov. pertes de change				-	(81)	127	(34)
- Prov.refacturation GCA Fund			-	-	(671)	(281)	(158)
- Autres éléments exceptionnels			-	-			(78)

Résultat exceptionnel						87	81
Résultat net	1 227	(368)	(172)	(280)	(955)	(94)	(689)

Il est rappelé que l'excédent exceptionnel de 1,227 million Euros, constaté à l'issue du 1^{er} exercice de la Fondation, avait été affecté par le conseil d'administration à hauteur de 1 million d'Euros au «Fonds de partenariat» destiné à subventionner des actions d'assistance technique et des initiatives de partenariat, et à hauteur de 227 K Euros à l'étude de faisabilité du Fonds Grameen Crédit Agricole. Pour des raisons comptables, les dépenses prise en charge par cette réserve budgétaire viennent s'imputer sur le résultat des exercices au cours desquels elles sont engagées. A date, ce sont 1,01 million d'Euros qui ont été imputés sur les 6 exercices de 2010 à 2015.

Déduction faite de ces dépenses, le déficit cumulé des 6 exercices s'élève à 1,331 Million d'Euros, soit une perte moyenne de 221K Euros par exercice.

S'agissant spécifiquement de l'exercice 2015, hors dépenses imputées sur le «Fonds de partenariat», le résultat net comptable imputable à l'exercice s'élève à - 505 K euros, dont 78 K Euros au titre du contrôle fiscal et 441 K Euros au titre de la moins-value de marché constatée au 31 décembre 2015 sur notre investissement dans TCX, qui recèle par ailleurs une plus-value latente de change de 335 K Euros.

E. Portefeuille de la Fondation an 31/12/2015

Localisation des opérations en portefeuille au 31 décembre 2015

<ATT IMAGE>

Répartition des engagements (y compris l'investissement dans TCX) par région au 31 décembre 2015

Montant des engagements net de provision	en EUR	%
Afrique Sub-saharienne	11 085 660	31%
Amérique du Sud et Centrale	46 015	0%
Asie du Sud et du Sud-Est	12 878 287	36%
Europe de l'Est et Asie Centrale	4 189 312	11%
Moyen Orient ut Afrique du Nord	1 838 218	5%
Europe Occidentale	6 080 076	17%
	<u>36 117 568</u>	<u>100%</u>

<ATT IMAGE>

- Afrique Sub-saharienne
- Amérique du Sud et Centrale
- Asie du Sud et du Sud-Est
- Europe de l'Est et Asie Centrale
- Moyen Orient et Afrique du Nord
- Europe Occidentale

La part de l'Afrique sub-saharienne dans le portefeuille d'engagements de la Fondation représente 31% en valeur, mais 56% en nombre de partenaires soutenus, reflétant la priorité mise par la Fondation sur cette région mais aussi le plus faible niveau unitaire des engagements, en raison de de la moindre maturité et de la taille plus réduite des IMF africaines. L'Asie du Sud et du Sud-Est représente quant à elle 25% des institutions partenaires de la Fondation pour 36% des engagements en valeur.

Répartition des engagements par instrument au 31 décembre 2015

Type d'instruments	en EUR	%
Garantie	520 369	1,4%
Prêt senior	28 071 022	77,7%
Prise de participation	6 150 381	17,0%
Compte courant act	179 649	0,5%
Dette subordonnée	1 046 782	2,9%
Dette convertible	149 365	0,4%
	<u>36 117 568</u>	<u>100%</u>

Au 31 décembre 2015, les prêts senior représentent 78% des engagements contre 80% à fin 2014, et les prises de participations 17% contre 15%,

<ATT IMAGE>

- Garantie
- Prêt senior
- Prise de participation

- Compte courant act
- Dette subordonnée
- Dette convertible

Répartition des engagements par devise hors couverture

La Fondation poursuit sa politique de prêts en devises locales et compte dans son portefeuille 14 devises hors euro, grâce à des opérations de couverture de change.

Conformément à l'orientation approuvée par le Conseil d'Administration, l'équipe de la Fondation s'est efforcée depuis l'origine de rechercher des solutions pour minimiser ou supprimer le risque de change pour les IMF partenaires en proposant l'une ou l'autre des solutions suivantes:

- des garanties émises en devises fortes mais qui permettent aux IMF de bénéficier de prêts en devise locale accordés par des banques locales,
- des structures back to back dans lesquelles la Fondation fait un prêt en devise forte qui est déposé par l'IMF dans une banque locale, en sûreté d'un prêt en devise locale d'un montant équivalent ou supérieur,
- des prêts en devise locale couverts par des swaps de taux et de change délivrés par CA-CIB ou par TCX pour les devises plus exotiques,
- des prêts en devise locale sans couverture, quand celle-ci n'est pas disponible ou pas compétitive, dans la limite d'une enveloppe de position de change ouverte pour la Fondation, approuvée par le Conseil d'Administration.

Gestion du risque de change

Risque de Change	Montant d'engagement	%
Neutralisé	27 745 475	77%
Fondation	8 372 092	23%
Partenaire	-	0%
	36 117 568	100%

Le risque de change est totalement neutralisé pour 77% du portefeuille, c'est à dire qu'il n'est porté ni par l'IMF, ni par la Fondation (prêts en devise couverts par des swaps ou bien structurés en back to back).

La Fondation porte un risque de change sur un montant équivalent à EUR 8,4 millions d'euros, soit 23% de son portefeuille (engagements). C'est le cas lorsqu'elle a un encours de prêt en devise locale non couvert par un swap, ou lorsqu'elle prend des participations en capital en devise non couvertes dans des entreprises sociales.

Ainsi à fin 2015, ce risque est réparti comme suit:

Position de change ouverte PRETS

	Exposition en équivalent EUR	Limite	Disponible	% utilisé
Prêts en FCFA	5 473 774	7 000 000	1 364 630	78%
Prêt senior en JOD	734 759			
Prêt subordonné en MGA	329 936			
Compte courant d'actionnaire en USD	46 015			
Autres devises	1 110 711	2 000 000	889 289	56%
Total	6 584 485	8 000 000	1 415 515	82%

Position de change ouverte PRISES DE PARTICIPATION

Prises de participation SB en direct	70 305			
Prise de participation TCX	1 869 751			
Total	1 940 056	10 000 000	8 059 944	19%

Profil des institutions de microfinance partenaires (Comprend 2 institutions pour lesquelles la Fondation intervient uniquement par le financement d'assistance technique (2 institutions en Afrique Sub-saharienne) et une institution de micro finance suivie pour le compte du GCA Fund (ACAD dans la zone MENA))

Profil des IMF partenaires	Global	Afrique Sub- saharienne	Asie du Sud et du Sud- Est	Europe de l'Est et Asie Centrale	MENA
Nombre d'IMF partenaires	48	27	12	6	3
Encours de crédit total en Mns d'euros	1 481	307	894	149	131
Nombre d'emprunteurs actifs	2 683 853	772 637	2 079 769	177 440	156 386
% Femmes	84%	80%	89%	41%	86%

% Rural	78%	66%	87%	70%	21%
Prêt moyen (EUR)	464,81 euros	397,72 euros	429,78 euros	841,75 euros	834,55 euros

Perspectives 2016

L'équipe de la Fondation s'est donnée pour 2016 des objectifs ambitieux de développement du portefeuille microfinance, grâce au renouvellement et à l'augmentation des engagements sur des partenaires existants, le financement de nouveaux partenaires dans les pays où la Fondation est déjà active et une prospection dans des nouveaux pays d'opération. La réorganisation de l'équipe de la Fondation permettra une plus grande efficacité dans l'approche, l'analyse et le suivi des LMF partenaires de la Fondation. Les discussions engagées avec l'AFD en vue du renouvellement et de l'élargissement de notre partenariat sur la Facilité africaine ne devraient pas aboutir avant septembre et auront donc peu d'incidence sur l'exercice 2016. L'aboutissement des discussions engagées avec la BEI pour accéder à des lignes de crédit en monnaie locale reste aléatoire.

Toutefois l'octroi par CA-CIB d'un prêt de 10 millions d'Euros sur 7 ans, à des conditions très avantageuses, donne dès à présent à la Fondation les ressources nécessaires pour financer la croissance attendue de son portefeuille en 2016. En social business, l'équipe dédiée poursuit ses efforts de prospection et de négociation sur plusieurs dossiers nouveaux d'investissement répondant aux priorités géographiques -l'Afrique - et sectorielles - agriculture, agro-alimentaire, énergie propre - et aux critères social business. Toutefois, faute de closing du Fonds Grameen Crédit Agricole, les perspectives de développement de cette activité sont fortement hypothéquées.

J'ai l'honneur de soumettre ce rapport d'activité et de gestion à l'approbation du Conseil d'Administration.

Report of the réviseur d'entreprises agréé

Report on the annual accounts

Following our appointment by the Board of Directors on March 8, 2015, we have audited the accompanying annual accounts of GRAMEEN CREDIT AGRICOLE MICROFINANCE FOUNDATION, which comprise the balance sheet as at December 31, 2015 and the surplus and loss account for the year then ended, and a summary of significant accounting policies and other explanatory information.

Responsibility of the Board of Directors for the annual accounts

The Board of Directors is responsible for the preparation and fair presentation of these annual accounts in accordance with Luxembourg legal and regulatory requirements relating to the preparation of the annual accounts, and for such internal control as the Board of Directors determines is necessary to enable the preparation of annual accounts that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

Responsibility of the réviseur d'entreprises agréé

Our responsibility is to express an opinion on these annual accounts based on our audit. We conducted our audit in accordance with International Standards on Auditing as adopted for Luxembourg by the Commission de Surveillance du Secteur Financier. Those standards require that we comply with ethical requirements and plan and perform the audit to obtain reasonable assurance whether the annual accounts are free from material misstatement.

An audit involves performing procedures to obtain audit evidence about the amounts and disclosures in the annual accounts. The procedures selected depend on the réviseur d'entreprises agréé's judgement, including the assessment of the risks of material misstatement of the annual accounts, whether due to fraud or error. In making those risk assessments, the réviseur d'entreprises agréé considers internal control relevant to the entity's preparation and fair presentation of the annual accounts in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the entity's internal control. An audit also includes evaluating the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates made by the Board of Directors, as well as evaluating the overall presentation of the annual accounts.

We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our audit opinion.

Opinion

In our opinion, the annual accounts give a true and fair view of the financial position of GRAMEEN CREDIT AGRICOLE MICROFINANCE FOUNDATION as of December 31, 2015, and of the results of its operations for the year then ended in accordance with Luxembourg legal and regulatory requirements relating to the preparation of the annual accounts.

Report on other legal and regulatory requirements

The management report, which is the responsibility of the Board of Directors, is consistent with the annual accounts.

March 18, 2016.

For Deloitte Audit

Cabinet de révision agréé

Philippe Lengés

Réviseur d'entreprises agréé / Partner

Balance Sheet
As at December 31, 2015
(expressed in Euro)

	Note	2015	2014
ASSETS			
A. FIXED ASSETS		42 539 112	46 102 973
I. Financial assets	3		
Loans	3.1	27 912 635	29 441 975
Bonds	3.2	-	3 000 000
Deposits	3.3	8 889 215	8 021 545
Equities	3.4	5 569 618	5 411 880
Debts receivable	3.5	167 644	227 573
B. CURRENT ASSETS		7 594 209	4 599 660
I. Debtors	4	583 541	549 707
Other debtors			
becoming due in one year or less		583 541	549 707
II. Cash at bank and in hand	5	7 010 668	4 049 953
C. PREPAID EXPENSES		17 574	12 021
TOTAL ASSETS		<u>50 150 895</u>	<u>50 714 654</u>
LIABILITIES			
A. GRANTS AND RESULT	6	48 670 941	49 359 646
I Initial Grants		50 001 000	50 001 000
II. Surplus/(loss) carried forward		(641 354)	(547 493)
III. Loss for the financial year		(688 705)	(93 861)
B. PROVISIONS		-	21 986
I. Other provisions		-	21 986
C. CREDITORS		1 281 266	1 072 772
I Tax and social security debts			
a) Social security and other social agencies		62 134	61 626
b) Accrued charges payable for holiday pay		50 379	47 881
c) Other accrued charges payable		191 795	125 136
II. Amount owed to credit institutions			
becoming due and payable after more than one year		450 000	509 596
becoming due and payable within one year			2 142
III. Other creditors	7	527 258	326 391
D. DEFERRED INCOME		198 688	260 250
TOTAL LIABILITIES		<u>50 150 895</u>	<u>50 714 654</u>

Surplus and loss account
For the year ended December 31, 2015
(expressed in Euro)

	Note	2015	2014
A. CHARGES			
1 Staff costs		1 064 483	1 047 488
a) Wages and salaries		568 775	703 846
b) Social security costs		495 708	343 642
2 Value adjustments		764 018	545 761
Value adjustments on financial assets	2.1	606 542	220 420
Depreciation on current assets		157 476	325 341
3 Other external charges	9	1 916 147	1 803 552
4 Financial charges		42 554	45 574
Foreign currency exchange losses		20 166	18 922
Other interest and financial charges		22 388	26 652
5 Extraordinary charges		121 835	-
TOTAL CHARGES		<u>3 909 037</u>	<u>3 442 375</u>
B. INCOME			

1 Income from financial assets	10	2 193 933	2 095 522
2 Other financial income	11	961 946	882 277
3 Reversal of value adjustments on financial assets	2.1	21 774	283 378
4 Realized gain in respect of financial assets		237	87 337
5 Extraordinary income		42 442	-
6 Loss for the financial year		688 705	93 861
TOTAL INCOME		3 909 037	3 442 375

The accompanying notes are an integral part of these annual accounts.

*Notes to the annual accounts
As at December 31, 2015*

Note 1. General. Grameen Crédit Agricole Microfinance Foundation (the “Foundation”) was created on September 24, 2008 when it was approved by the relevant authorities of Luxembourg.

The registered office of the Foundation is established in 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. The Foundation was created under the modified Law of April 21, 1928 on associations and non-profit foundations. It is placed under scrutiny from the Justice Ministry of the Grand-Duchy of Luxembourg.

Grameen Crédit Agricole Microfinance Foundation, founded by Grameen Trust and Credit Agricole S.A., was granted EUR 50 001 000 (EUR 50 000 000 from Crédit Agricole S.A. and EUR 1 000 from Grameen Trust) with the objective to fight against poverty and financial exclusion in emerging countries by supporting the development of MicroFinance Institutions (MFIs) and by assisting social business projects.

The Foundation aims to provide financial support to MFIs through loans, guarantees or equity, and to offer technical assistance adapted to their stage of development, focusing on MFIs encouraging the agriculture and rural activities.

The Foundation intends to be active mainly in the following 3 regions:

- Sub-Saharan Africa
- The Middle East and North Africa
- South and South-East Asia

The Foundation financial year starts on January 1 and ends on December 31 of each calendar year. The first financial period started on September 24, 2008 and ended on December 31, 2009.

The Foundation offers at the time of this report loans in EUR, USD, XOF, KHR, IDR, LKR, THB, AZN, JOD, MGA, MWK, UGX, KES and TJS depending on the currency area of the partner institution, and retains the objective to offer loans in any another currency (subject to hedging through currency and interest rate swap transactions with third parties).

The Foundation is managed by the Board of Directors and the two specialized committees that have been created with some members of the Board of Directors:

- The Project Committee which makes decisions on the MFI and Social Business financing deals proposed by the Managing Director, within the limits decided by the Board of Directors;
- The Ethics, Compliance and Audit Committee which ensures that deontology and conformity of the Foundation's social mandate are adhered to.

A Managing Director has been appointed and has a delegation of powers for the day to day management and running of the Foundation,

The articles of incorporation were published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations on October 30, 2008. The Foundation is recorded at the Luxembourg Trade Register under the number R.C.S. Luxembourg: G 194.

Note 2. Accounting policies. General principles

The annual accounts have been prepared in accordance with the laws and regulations in force in Grand-Duchy of Luxembourg. The layout of the balance sheet and of the surplus and loss account has been adapted to the particularities of the Foundation,

The preparation of the annual accounts requires the Board of Directors of the Foundation to make estimates and assumptions that affect certain amounts reported in the annual accounts. Although these estimates are subject to uncertainties, they are based on the Board of Directors' best knowledge of current events and actions. It is reasonably possible, on the basis of the existing knowledge that outcomes within the next financial year may differ from these estimates.

The significant accounting policies are as follows:

2.1. Financial assets

Financial assets are recorded at acquisition cost. Where there is a permanent diminution in value of the financial assets, a value adjustment is made accordingly.

2.2. Debtors

Debtors are stated at their nominal value reduced by appropriate value adjustments for unrecoverable amounts. These value adjustments are determined as deemed appropriate by management.

2.3. Provisions

Provisions to cover foreseeable liabilities and charges are determined at the end of each year. Provisions set up in previous years are reviewed regularly and may be written back to the Surplus and Loss account.

2.4. Creditors

Amounts owned are recorded at their repayable amount or due.

2.5. Interest income

Interest income is recognised on a time-proportionate basis. It includes interest income from cash and cash equivalents and interest income on debt securities,

2.6. Foreign Currency Translation

The Foundation maintains its accounting records in EUR and the Balance Sheet and the Surplus and Loss account are expressed in this currency. Balances denominated in foreign currencies are translated into EUR as follows:

- all assets, other than financial assets, are stated at the lower of their countervalue translated into EUR at historical rates and at the rate prevailing at the year-end. The cost of financial assets is translated into EUR at historical rates;
- all liabilities are stated at the higher of their countervalue translated into EUR at historical rates and at the rate prevailing at the year-end;
- income and charges denominated in foreign currencies are translated into EUR at the rate ruling at the transaction date.

Consequently, only realized exchange gains and losses and unrealized exchanges losses are reflected in the Surplus and Loss account.

2.7. Cross-Currency interest rate swaps

MFI loans denominated in a currency other than EUR or XOF are hedged by cross-currency interest rate swap agreements (except one loan in MGA and part of a loan in JOD) and then recorded following the fixed euro rate as agreed. As, the hedging is fully effective, the fair value of the Cross-Currency interest rate swaps is not recorded. All swaps are disclosed in the note 13.

Note 3. Financial fixed assets. Financial assets held by the Foundation as at December 31, 2015 can be detailed as follows:

3.1. Loans

The following loans have been granted to Micro Finance Institutions

N° IMF Name	CCY	Amount granted as at December 31, 2015 in CCY	Amount granted in EUR	Net Amount outstanding as at December 31, 2015	income on loans in 2015
1 RENACA Benin	XOF	320 000 000	487 837	193 102	21 596
2 Alidé	XOF	400 000 000	609 796	-	2 819
	XOF	525 000 000	800 357	800 357	39 006
3 Juhudi Kilimo Company Ltd	KES	55 000 000	482 170	241 085	24 472
4 Bimas	KES	58 000 000	520 715	416 572	37 550
5 Kenya Women Finance Trust	KES	216 303 700	2 000 000	615 800	36 438
6 Micro Fund for Women Ltd	JOD	1 415 146	1 650 000	1 320 000	75 336
7 RMCR	XOF	300 000 000	457 347	274 408	28 318
8 Coopec Sifa	XOF	100 000 000	152 449	38 112	5 603
	XOF	100 000 000	152 449	114 337	5 743
9 Wages	XOF	500 000 000	762 245	-	4 404
10 Asiena	XOF	150 000 000	228 674	59 286	9 495
11 ACFIME	XOF	130 000 000	198 184	158 547	13 465
12 PAMF Burkina Faso	XOF	500 000 000	762 245	571 684	54 866
	XOF	400 000 000	609 796	609 796	26 806
13 PAMF Côte d'Ivoire	XOF	500 000 000	762 245	762 245	33 507
14 Uganda ECLOF	UGX	850 000 000	245 469	163 646	12 921
15 Uganda Micro Credit Foundation	UGX	1 000 000 000	300 000	234 738	19 935
16 ENCOT	UGX	880 000 000	257 362	205 890	11 840
17 Paidek	USD	300 000	221 951	55 488	7 918
18 Mif Phoenix	TJS	1 500 000	240 365	-	1 894
19 IMF Hekima	USD	340 000	250 000	217 148	15 833
20 MEC FADEC NJAMBUR	XOF	100 000 000	152 449	-	3 863

87391

	XOF	100 000 000	152 449	152 449	1 112
21 CAURIE Microfinance	XOF	700 000 000	1 067 143	-	14 488
	XOF	500 000 000	762 245	762 245	56 030
22 Finca Malawi Ltd.	MWK	480 000 000	882 037	529 222	47 331
23 Hattha Kaksekar Ltd	USD	1 250 000	937 031	-	3 362
	KHR	7 900 000 000	1 518 026	1 214 421	83 685
24 LOLC Cambodia (ex-Thaneakea Phum Cambodia)	THB	30 000 000	768 010	-	12 612
	THB	70 000 000	1 585 109	634 044	70 164
	THB	60 000 000	1 584 158	1 584 158	54 642
25 AMK Ltd	KHR	5 000 000 000	985 610	-	3 679
	KHR	8 000 000 000	1 427 679	856 607	72 603
26 Tuba Rai Metin	USD	400 000	298 730	149 365	14 139
27 Koperasi Mitra Dhu'Afa	IDR	7 100 000 000	564 013	-	9 201
	IDR	6 000 000 000	369 695	221 817	19 197
	IDR	24 000 000 000	1 599 922	1 599 922	5 547
28 Mitra Bisnis Keluarga	IDR	12 500 000 000	963 739	-	16 224
	IDR	33 000 000 000	2 043 809	1 226 286	101 237
29 Bina Artha Ventura	IDR	10 000 000 000	633 029	286 108	27 090
30 LOLC Microcredit	EUR	2 000 000	2 000 000	285 714	40 200
	EUR	1 300 000	1 300 000	520 000	58 352
31 Vision Fund Lanka	LKR	195 000 000	1 251 164	967 262	58 503
32 Chamroeun Microlinance Ltd	KHR	2 500 000 000	470 812	94 163	13 347
	KHR	2 750 000	507 157	304 294	27 773
	KHR	2 750 000	598 569	598 569	30 639
33 Kreditimi Rural I Kosoves LLC	EUR	1 000 000	1 000 000	200 000	29 400
34 JSC MFO Crystal	EUR	1 500 000	1 500 000	1 000 000	83 552
35 Finance tor Development (Findev)**	AZN	500 000	499 650	-	7 684
	EUR	1 000 000	1 000 000	-	46 121
	AZN	472 200	400 000	300 000	5 938
36 Viator Mikrokredit Azerbaijan LLC**	AZN	489 500	500 000	-	7 396
	AZN	800 000	772 876	154 575	21 230
	AZN	750 000	702 247	421 348	37 891
37 OXUS RDC	USD	800 000	630 418	315 209	36 623
	USD	800 000	716 846	716 846	20 698
38 OXUS Tadjikistan	TJS	2 900 000	458 064	-	6 329
39 Arvand LLC	TJS	3 000 000	478 981	-	5 315
	TJS	7 000 000	1 040 134	742 953	52 318
40 LLC MLO Humo & Partner	TJS	3 000 000	485 154	-	5 419
	TJS	6 000 000	911 231	520 703	42 167
	USD	950 000	849 732	849 732	48 116
41 FATEN Palestine for Credit & Development	USD	1 000 000	739 098	443 459	26 708
42 TIAVO*	MGA	1 600 000 000	509 596	457 335	60 587
43 Graine	XOF	250 000 000	381 122	304 898	16 801
44 Comuba	XOF	200 000 000	304 898	228 674	10 973
45 JLL Agro Micro	LKR	65 000 000	445 106	445 106	13 056
46 Berendina Micro Investments Company	LKR	240 000 000	1 522 532	1 522 532	8 853
47 UGAFODE	UGX	3 500 000 000	955 310	466 113	60
TOTAL				28 128 370	1 928 020

* As at December 31, 2015, due to a risk of default on payment on the MFI TIAVO the Board of Directors has decided to book a provision on the total exposure net of guarantees (Caisses Bretonnes, and AFD) that the Foundation has on the MFI TIAVO. Net exposure on principal is broken down as follows:

Total exposure	Guarantee from AFD	Guarantee from C. Bretonnes	TOTAL PROVISION
----------------	--------------------	-----------------------------	-----------------

Outstanding principal (MGA 1 600 000 000)	EUR 457 335	-230 600	-125 000	101 735
Interest due on loan (MGA 311 111 111)	EUR 88 926	-32 732	-	56 194
Accrued interest on loan (MGA 48 533 333)	EUR 13 873	-	-	13 873
TOTAL			EUR	171 802

The depreciation amounts to EUR 101 735 for the principal on the loan and to EUR 70 067 for the accrued interest. It is accounted for in the account "value adjustments on financial assets".

**As at December 31, 2015, the Board of Directors has decided to provision 20% of its exposure in Azerbaijan, in the wake of the second devaluation of the local currency and the overall economic situation in Azerbaijan. The Foundation's overall exposure in Azerbaijan amounts to EUR 875 923. This exposure is made of AZN 964 150 outstanding balances with Findev and, Viator, covered hedging contracts with TCX. The outstanding AZN balance is subject to the country risk, while the hedged amount is payable by TCJL. The AZN balance converted at the prevailing AZN/EUR rate amounts to EUR 570 000; the 20% provision applied by the Foundation translates into EUR 114 000.

***As of December 31, 2015, an income of EUR 150 811 was received on loans that arrived to maturity during the year. The total income on loans as at December 31, 2015 amounted to EUR 1 928 020.

****Loans in USD, KHR, THB, IDR, AZN, KES, MWK, UGX, LKR, JOD and TJS are covered by a cross-currency interest rate swap. For loans covered by cross-currency interest rate swaps (CCIRS), margins related to CCIRS are included in interest received and / or accrued interest.

3.2. Bonds

3.2.1. Medium-Term Negotiable bonds (French Bons à Moyen Terme Négociables)

The Foundation has invested in the following Crédit Agricole S.A. BMTN during the year 2011. The position was cleared on October 26, 2015, and revenues for the year are depicted as follows:

N°	Amount (in EUR)	Outstanding after Repayment (in EUR)	Start date	Maturity Date	Rate	Interest received (in EUR)	Accrued interest (in EUR)	Total (in EUR)
1	3 000 000	-	25.10.11	26.10.15	3.8%	157 352	-	157 352

3.3. Term Deposit Placement

N°	Amount (in EUR)	Deposit Period	Valuation as of, Dec 31, 2015	Nb. of days	Rate %	Accrued interest (in EUR)
1	1 500 000	24.10.11 - 24.10.15	-	1 461	3.78	-
2	3 050 000	03.02.12 - 03.02.16	3 050 000	1 461	3.71	101 863
3	500 000	28.04.14 - 28.04.15	-	365	0.51	-
4	36 313	13.02.14 - 13.02.15	-	365	0.40	-
5	1 996 000	13.02.13 - 31.12.15	1 996 000	1 051	3.00	162 855
6	199 600	28.05.13 - 31.12.15	199 600	947	2.67	13 743
7	499 200	14.08.13 - 31.12.15	499 200	869	2.67	30 902
8	3 000 000	06.11.15 - 06.11.20	3 000 000	1 827	0.25	1 129
	10 781 113		8 744 800			310 492

As of December 31, 2015, the amount of EUR 144 415 has been capitalised. The nominal of Term Deposit Placement amounted to EUR 8 889 215.

3.4. Equities

The Foundation has invested in the following participations as of December 31, 2015:

Name	Acquisition cost in currency	Acquisition cost in EUR	Valuation as of Dec. 31. 2015
Babyloan ¹	EUR 243 915	EUR 243 915	EUR 202 650
TCX ²	USD 2 395 144	EUR 1 869 751	EUR 1 428 745
Grameen CA Fund	EUR 3 857 675	EUR 3 857 675	EUR 3 857 675
Biotropical ³	XAF 61 490 000	EUR 93 741	EUR 70 306
Palmis Eneji	HTG 600	EUR 0	EUR 242
Fonds Afrique Développement	EUR 10 000	EUR 10 000	EUR 10 000
Total		EUR 6 075 082	EUR 5 569 618

¹ The Foundation's initial investment in ABC Microfinance (Babyloan) was done at a value of EUR 238 per share. The company's value was subsequently adjusted and all future capital increases were based on a valuation of EUR 175 per share. A value adjustment of EUR 41 265 was booked in 2012 to reflect this change in value versus historical cost, on the initial 655 shares purchased by the Foundation,

2 Due to significant devaluations on certain currencies, and volatile market conditions, the TCX Fund has booked high unrealised losses on derivatives transactions leading to a drop in the fund issuance value per share. The value adjustment on the Foundation's stake in TCX Fund amounts to EUR 441 005.

3 Due to a risk of default on payment, the outstanding balance on the debt receivable has been depreciated for 25% of the total exposure. The depreciation of the principal amounts to EUR 23 435. It is accounted for in the account "value adjustments on financial assets".

3.5. Debts receivable

In accordance with the memorandum of understanding concluded as at April 9, 2014, the Foundation as shareholder of "Biotropical Agricultural Development Company" has agreed to make an advance on current account (See point 1 below).

In accordance with the memorandum of understanding concluded as at May 22, 2014, the Foundation as shareholder of "Palmis Encji" has agreed to make an advance on current account (See point 2 below).

Name	Amount (in Currency)	Amount (in EUR)	Income from debt receivable at closing date (in EUR)
Biotropical ¹	XAF 115 500 000	EUR 123 233	EUR 10 291
Palmis Encji	USD 50 000	EUR 44 411	EUR 148
Total		EUR 167 644	EUR 10 439

1 Due to a risk of default on payment, the outstanding balance on the debt receivable has been depreciated for 25% of the principal exposure and 100% of the income. The depreciation of the principal amounts to EUR 44 545 and depreciation of the interest amounts to EUR 10 275. It is accounted for in the account "value adjustments on financial assets".

Note 4. Debtors. As of December 31, 2015, the debtors consist of:

Accrued Interest on Loans ¹	EUR 321 981
Accrued Interest on Debts receivable	EUR 10 439
Accrued Interest on Deposit	EUR 166 077
Others	EUR 85 044
Invoices issued to the Fund ²	EUR 1 000 444
Doubtful receivables ²	EUR (1 000 444)
TOTAL	EUR 583 541

1 As at December 31, 2015, the board of Directors has decided to book a provision on the exposure that the Foundation has on the MFI TIAVO. Due to a risk of default on payment, its exposure has to be depreciated for the net exposure on the accrued interest on the loan (EUR 70 067).

2 The Foundation has incurred expenses in the name of Grameen Credit Agricole Fund (the "Fund") related to the constitution and the day-to-day management of the Fund. As at December 31, 2015, a total of EUR 1 000 444 has been invoiced to the Fund. This amount has been provisioned fully as the Fund is not yet in a position to pay this debt.

Note 5. Cash at bank and in hand. The foundation has opened a 1.5% yield savings book with EUR 5 985 520. It also has a EUR 203 309 balance on a special bank account dedicated to the grants provided by the French Development Agency (Agence française de développement). The remaining amount of EUR 821 839 is cash at sight.

As of December 31, 2015 the Foundation held a total of EUR 7 010 668 of Cash at bank and in hand.

Note 6. Grants and result. This amount includes the initial grants from Crédit Agricole S.A. and Grameen Trust of EUR 50 001 000.00 received by the Foundation as well as the result of the financial year of EUR (688 705) and the loss carried forward of EUR (641 354).

Note 7. Other creditors. As of December 31, 2015, the other creditors consist of:

Tax declaration	EUR 8 863
Audit fees	EUR 6 903
Salary provisions for personnel seconded to the entity	EUR 108 291
Suppliers	EUR 403 201
TOTAL	EUR 527 258

These amounts are due in one year or less.

Note 8. Staff costs. During the year ended 2015 the average number of employees of the Foundation was 12 (Vs. 15 in 2014). In addition to the 12 employees, the Foundation had at its disposal 2 more seconded employees. The cost of the 2 seconded employees amounts to EUR 382 582 (note 9).

Note 9. Other external charges. As of December 31, 2015, other external charges consist of:

Honoraries	EUR 571 586
Financial services	EUR 154 026
Professional fees	EUR 72 953
Real property rental	EUR 214 896
Office equipment rental and office supplies	EUR 103 904
Journeys and business travel	EUR 276 949
External Personnel	EUR 382 582
Other charges	EUR 139 251
TOTAL	<u>EUR 1 916 147</u>

Note 10. Income from other transferable securities and from loans forming part of the fixed assets. As of December 31, 2015, income from other transferable securities and from loans forming part of the fixed assets consists of:

Income from interest on loan	EUR 1 928 020
Income from interest on bonds	EUR 157 352
Income from setting up commissions on loans	EUR 95 111
Income from debts receivable	EUR 13 450
TOTAL	<u>EUR 2 193 933</u>

Note 11. Other financial income. As of December 31, 2015, other financial income consists of:

Cash interest received / term deposit	EUR 198 317
Grant from Crédit Agricole S.A.	EUR 50 000
Grant from Agence Française de Développement	EUR 501 563
Income from guarantees	EUR 17 166
Management fees from the Fund	EUR 115 730
Exchange gains	EUR 74 071
Other income	EUR 5 099
TOTAL	<u>EUR 961 946</u>

Note 12. Off balance. Partially disbursed Loans

Three loan agreements have been partially drawn. The Foundation has still to issue the remaining amount to UGAFODE (Uganda) for an amount of UGX 1 750 000 000 (EUR 533 867) and to Mec Fadec (Senegal) for an amount of XOF 100 000 000 (EUR 152 449).

Moreover, the loan agreement signed with Eclof Kenya has not yet been disbursed, for an amount of KES 55 000 000 (EUR 500 000).

Partially disbursed equity investment

The Foundation has committed to an investment of EUR 150 000 in Fonds Afrique Développement; a first stage of the investment was disbursed for EUR 10 000 in 2015.

Guarantee

The Foundation provided the bank Standard Chartered Bank Indonesia with a loan guarantee for Komida for an amount of EUR 177 920, the Development Finance Corporation of Ceylon (DFCC Bank) with a loan guarantee for BMI for a total amount of EUR 190 000 and the CBAO Bank in Senegal with a loan guarantee for Laiterie du Berger for a total amount of EUR 152 449.

Note 13. Cross-currency interest rate swaps. As of December 31, 2015, the Foundation entered into cross-currency interest rate swap agreements to hedge the currency and the interest rate exposure on interest on loans. The cross-currency interest rate swap agreements outstanding consisted of:

Contract	Nominal amount	Currency	Maturity date	Counterpart
Cross-Currency Interest Rate Swap	950 000	USD	05/02/2016	CA-CIB
Cross-Currency Interest Rate Swap	300 000	USD	15/04/2016	CA-CIB
Cross-Currency Interest Rate Swap	400 000	AZN	15/04/2016	TCX
Cross-Currency Interest Rate Swap	400 000	AZN	15/04/2016	TCX
Cross-Currency Interest Rate Swap	1 500 000 000	KHR	18/04/2016	TCX
Cross-Currency Interest Rate Swap	1 000 000 000	KHR	18/04/2016	TCX
Cross-Currency Interest Rate Swap	5 000 000 000	DOR	17/10/2016	TCX
Cross-Currency Interest Rate Swap	850 000 000	UGX	17/10/2016	TCX
Cross-Currency Interest Rate Swap	30 000 000	KES	17/10/2016	TCX
Cross-Currency Interest Rate Swap	25 000 000	KES	17/10/2016	TCX

Cross-Currency Interest Rate Swap	5 000 000 000	IDR	17/10/2016	TCX
Cross-Currency Interest Rate Swap	800 000	USD	15/12/2016	CA-CIB
Cross-Currency Interest Rate Swap	70 000 000	THB	15/12/2016	TCX
Cross-Currency Interest Rate Swap	400 000	USD	15/04/2017	CA-CIB
Cross-Currency Interest Rate Swap	8 000 000 000	KHR	18/04/2017	TCX
Cross-Currency Interest Rate Swap	33 000 000 000	IDR	18/04/2017	TCX
Cross-Currency Interest Rate Swap	6 000 000 000	IDR	18/04/2017	TCX
Cross-Currency Interest Rate Swap	480 000 000	MWK	18/04/2017	TCX
Cross-Currency Interest Rate Swap	1 000 000	USD	15/06/2017	CA-CIB
Cross-Currency Interest Rate Swap	2 750 000 000	KHR	15/06/2017	TCX
Cross-Currency Interest Rate Swap	472 200	AZN	15/06/2017	TCX
Cross-Currency Interest Rate Swap	750 000	AZN	16/06/2017	TCX
Cross-Currency Interest Rate Swap	340 000	USD	15/10/2017	CA-CIB
Cross-Currency Interest Rate Swap	207 573	JOD	15/10/2017	TCX
Cross-Currency Interest Rate Swap	216 303 700	KES	16/10/2017	TCX
Cross-Currency Interest Rate Swap	6 000 000	TJS	16/10/2017	TCX
Cross-Currency Interest Rate Swap	880 000 000	UGX	16/10/2017	TCX
Cross-Currency Interest Rate Swap	1 000 000 000	UGX	16/10/2017	TCX
Cross-Currency Interest Rate Swap	500 000	JOD	16/10/2017	TCX
Cross-Currency Interest Rate Swap	58 000 000	KES	16/10/2017	TCX
Cross-Currency Interest Rate Swap	7 900 000 000	KHR	17/10/2017	TCX
Cross-Currency Interest Rate Swap	60 000 000	THB	15/04/2018	TCX
Cross-Currency Interest Rate Swap	7 000 000	TJS	16/04/2018	TCX
Cross-Currency Interest Rate Swap	2 750 000 000	KHR	17/04/2018	TCX
Cross-Currency Interest Rate Swap	65 000 000	LKR	15/06/2018	TCX
Cross-Currency Interest Rate Swap	91 000 000	LKR	15/06/2018	TCX
Cross-Currency Interest Rate Swap	104 000 000	LKR	18/06/2018	TCX
Cross-Currency Interest Rate Swap	120 000 000	LKR	15/12/2018	TCX
Cross-Currency Interest Rate Swap	11 000 000 000	IDR	15/12/2018	TCX
Cross-Currency Interest Rate Swap	13 000 000 000	IDR	15/12/2018	TCX
Cross-Currency Interest Rate Swap	120 000 000	LKR	15/12/2018	TCX
Cross-Currency Interest Rate Swap	1 750 000 000	UGX	15/12/2018	TCX
Cross-Currency Interest Rate Swap	800 000	USD	15/10/2020	CA-CIB

Note 14. Advances and loans granted to the members of the administrative, Managerial and supervisory body. There were no advances or loans granted to the members of the administrative, managerial and supervisory body during the year ended on December 31,2015.

Note 15. Subsequent events. There were no significant events occurring after the Balance Sheet date, which could require revision or disclosure in the annual accounts.

Budget 2016

EUR milliers	Réalisé 2014 Actual	Réalisé 2015 Actual	2016 BUDGET
Revenus d'investissements auprès des partenaires	1 772	2 054	2 478
Prêts	1 667	2 023	2 478
Garanties	17	17	
Equity	87	13	
Placement de la liquidité	652	356	150
Revenu dividendes TCX	44		
Revenus de l'activité	2 468	2 409	2 628
Subvention AFD	175	502	
Subvention Crédit Agricole SA	50	50	50
Facturation au fonds d'investissement	257	116	
Prestations		2	70

Revenus nets	2 950	3 078	2 748
Charges			
Frais liés aux réunions du CA et comités	60	102	70
Frais de personnel	1 635	1 447	1 592
Experts senior - part fondation		31	67
Consultants Fondation	63	38	35
Consultants Assistance Technique Facilité Africaine	259	262	0
Experts sénior - part Facilité Africaine		126	0
Séminaire facilité africaine		55	0
Consultants Fonds de partenariat	35	51	0
Location de bureau	228	215	182
Frais de mission (hors gouvernance)	146	132	155
Prestations de service (CACEIS , traduction, avocats, audit...)	142	137	145
Bureautique, fournitures	106	104	105
Communication, Cotisations, Formation	82	112	65
Commissions (CA-CIB , AFD)	68	143	210
Frais financiers	27	22	65
Ecarts de change	-8	-31	0
Taxes diverses	11	12	25
Divers	15	15	15
Charges totales	2 869	2 971	2 731
RESULTAT HORS PROVISIONS	81	107	17

Référence de publication: 2016093888/1206.

(160063673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Hess Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 202.152.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 23 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016093922/13.

(160063158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Hipoteca XVII Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 195.892.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 31 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016093929/13.

(160063606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Holnest Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.502,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35, avenue J F Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 191.506.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 5 avril 2016 que le siège social de la Société est transféré du 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au K2 Allegro 2, 35a Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 1^{er} avril 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016093930/13.

(160063156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Le Rêve Estates Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 200.619.

—
L'an deux mille seize, le vingt-six mars.

Le soussigné Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, déclare et constate que:

Lors de la rédaction de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé de la société à responsabilité de droit luxembourgeois Le Rêve Estates Holding S.à r.l., ayant son siège social au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 200619 (la «Société») reçue par acte du notaire instrumentant en date du 23 décembre 2015 (numéro 1954/15 de son répertoire), enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2015, sous la relation EAC/2015/31633, (l'«Acte»),

une erreur évidente (tantôt dans les chiffres tantôt dans les lettres) relative au montant du capital s'est immiscée dans la rédaction de l'article 5.1 des statuts de la Société, tel que modifié, lequel article 5.1 été adopté à la seconde résolution de l'Acte. En effet cet article 5.1 a été formulé erronément comme indiqué ci-dessous et il y a lieu de le rectifier et de remplacer par les versions rectifiées qui suivent:

Version française erronée

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à trente-deux mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par:

- vingt-et-un mille deux cent cinquante (21.250) parts sociales de catégorie A (les Parts Sociales de Catégorie A);
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie B (les Parts Sociales de Catégorie B);
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie C (les Parts Sociales de Catégorie C);
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie D (les Parts Sociales de Catégorie D);
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie E (les Parts Sociales de Catégorie E);
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie F (les Parts Sociales de Catégorie F);
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie G (les Parts Sociales de Catégorie G);
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie H (les Parts Sociales de Catégorie H);
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie I (les Parts Sociales de Catégorie I); et
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie J (les Parts Sociales de Catégorie J);

ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR1) et ayant les droits et obligations tels que décrits dans ces Statuts (les Parts Sociales).

Les Parts Sociales existent sous forme nominative. Un registre des parts sociales sera gardé au siège social de la Société, où il sera tenu à la disposition des associés pour vérification. Ce registre contiendra toutes les informations requises par la Loi.

Les Catégories de Parts Sociales signifie les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie I et les Parts Sociales de Catégorie J (chacune étant une Catégorie de Parts Sociales).»

Version française rectifiée:

Dans la mesure où le montant du capital (exprimé en chiffres) est erroné, il y a par conséquent lieu de rectifier le passage précité de l'Acte comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à trente-deux mille cinq cents euros (EUR 32.500), représenté par:

- vingt-et-un mille deux cent cinquante (21.250) parts sociales de catégorie A (les Parts Sociales de Catégorie A);
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie B (les Parts Sociales de Catégorie B);
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie C (les Parts Sociales de Catégorie C);
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie D (les Parts Sociales de Catégorie D);
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie E (les Parts Sociales de Catégorie E);
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie F (les Parts Sociales de Catégorie F);
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie G (les Parts Sociales de Catégorie G);
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie H (les Parts Sociales de Catégorie H);
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie I (les Parts Sociales de Catégorie I); et
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie J (les Parts Sociales de Catégorie J);

ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR1) et ayant les droits et obligations tels que décrits dans ces Statuts (les Parts Sociales).

Les Parts Sociales existent sous forme nominative. Un registre des parts sociales sera gardé au siège social de la Société, où il sera tenu à la disposition des associés pour vérification. Ce registre contiendra toutes les informations requises par la Loi.

Les Catégories de Parts Sociales signifie les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie I et les Parts Sociales de Catégorie J (chacune étant une Catégorie de Parts Sociales).»

Il y a également lieu de rectifier la version anglaise du passage précité de l'Acte comme suit:

Version anglaise erronée:**" Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 32,500) represented by:

- twenty-one thousand two hundred fifty (21,250) class A shares (the Class A Shares);
- one thousand two hundred fifty (1,250) class B shares (the Class B Shares);
- one thousand two hundred fifty (1,250) class C shares (the Class C Shares);
- one thousand two hundred fifty (1,250) class D shares (the Class D Shares);
- one thousand two hundred fifty (1,250) class E shares (the Class E Shares);
- one thousand two hundred fifty (1,250) class F shares (the Class F Shares);
- one thousand two hundred fifty (1,250) class G shares (the Class G Shares);
- one thousand two hundred fifty (1,250) class H shares (the Class H Shares);
- one thousand two hundred fifty (1,250) class I shares (the Class I Shares); and
- one thousand two hundred fifty (1,250) class J shares (the Class J Shares);

each having a nominal value of one euro (EUR1) and having their rights and obligations as set out in these Articles (the Shares).

The Shares are in registered form. A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be made available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law.

The Classes of Shares means the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares (each being a Class of Shares).”

Version anglaise rectifiée:

Dans la mesure où le montant du capital (exprimé en lettres) est erroné, il y a par conséquent lieu de rectifier le passage précité de l'Acte comme suit:

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at thirty-two thousand five hundred Euro (EUR 32,500) represented by:

- twenty-one thousand two hundred fifty (21,250) class A shares (the Class A Shares);
- one thousand two hundred fifty (1,250) class B shares (the Class B Shares);
- one thousand two hundred fifty (1,250) class C shares (the Class C Shares);

- one thousand two hundred fifty (1,250) class D shares (the Class D Shares);
 - one thousand two hundred fifty (1,250) class E shares (the Class E Shares);
 - one thousand two hundred fifty (1,250) class F shares (the Class F Shares);
 - one thousand two hundred fifty (1,250) class G shares (the Class G Shares);
 - one thousand two hundred fifty (1,250) class H shares (the Class H Shares);
 - one thousand two hundred fifty (1,250) class I shares (the Class I Shares); and
 - one thousand two hundred fifty (1,250) class J shares (the Class J Shares);
 each having a nominal value of one euro (EUR1) and having their rights and obligations as set out in these Articles (the Shares).

The Shares are in registered form. A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be made available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law.

The Classes of Shares means the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares (each being a Class of Shares).

Toutes les autres dispositions de l'Acte demeurent inchangées.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Signé: Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 mars 2016. Relation: EAC/2016/7662. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016093991/115.

(160063607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Logicor (Ferrari) Pledgeco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 201.193.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'associé unique de la Société en date du 15 avril 2016 que la société BRE/Management 7 S.A. a démissionné en tant que Geschäftsführer de la Société avec effet au 15 avril 2016.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer la société Logicor Europe Management S.A., société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 35 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B205.393, en tant que Geschäftsführer de la Société, avec effet au 15 avril 2016 pour une durée indéterminée.

La Société est désormais gérée par la société Logicor Europe Management S.A. en qualité de Geschäftsführer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2016.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2016093996/20.

(160063824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Logicor (River) Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 191.848.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'associé unique de la Société en date du 15 avril 2016 que la société BRE/Management 7 S.A. a démissionné en tant que Gérant unique de la Société avec effet au 15 avril 2016.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer la société Logicor Europe Management S.A., société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 35 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et immatriculée auprès du

Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B205.393, en tant que Gérant unique de la Société, avec effet au 15 avril 2016 pour une durée indéterminée.

La Société est désormais gérée par la société Logicor Europe Management S.A. en qualité de Gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2016.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2016093997/20.

(160063827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

NATIXIS Luxembourg Investissements, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue JF Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 107.132.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2016.

Référence de publication: 2016094063/10.

(160063125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

**Relisa S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Naturepearls).**

Siège social: L-9841 Wahlhausen, 1, Veianerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 141.976.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 avril 2016.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2016094065/11.

(160063338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Naxis, Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 73, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 125.515.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.04.16.

Référence de publication: 2016094066/10.

(160063225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Petrogas Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.275.001,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 186.605.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-second day of March.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

(i) Petrogas Energy Corp., a company governed by the laws of the Province of Alberta, Canada, having its registered office at Suite 3900, 205 Fifth Avenue, SW Calgary, Alberta, Canada T2P 2V7 and registered with the Corporate Registry of the Province of Alberta under number 203533823; and

(ii) 1848945 Alberta Ltd, a company governed by the laws of the Province of Alberta, Canada, having its registered office at 1500, 407 - 2nd Street SW, Calgary, Alberta, T2P 2Y3, Canada and registered with the Corporate Registry of the Province of Alberta under number 2018489456,

both hereby represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, whose professional address is at 13, Route de Luxembourg, L-4761 Pétange, by virtue of two powers of attorney given under private seal.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

A That the appearing parties are the two shareholders (the Shareholders) of Petrogas Lux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with an issued and paidup share capital of two million two hundred seventy-five thousand one United States Dollars (USD 2,275,001), with its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 186.605 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed by Maître Martine Schaeffer, notary residing professionally in Luxembourg, dated 22 April 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1749, dated 5 July 2014.

B That the articles of association of the Company (the Articles) have been amended on 30 December 2014 pursuant to a notarial deed of Maître Francis Kessler, notary residing professionally in Esch-sur-Alzette, dated 30 December 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 933, on 7 April 2015, and lastly amended by a notarial deed of the notary Maître Jacques Kessler, prenamed, dated 14 January 2016, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

C That the Shareholders, duly represented as stated here above, having recognised to be duly informed of the resolutions to be taken, have decided to vote in favour of all of the items of the following agenda:

Agenda:

1. Decision to close by anticipation the current financial year of the Company on 31 December 2016;
2. Decision to change the financial year of the Company to start on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year;
3. Decision to amend articles 12.1 and 12.4 of the articles of association of the Company (the Articles) so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) and 2); and
4. Miscellaneous.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholders RESOLVE to close by anticipation the current financial year of the Company on 31 December 2016.

Second resolution

The Shareholders RESOLVE to change the financial year of the Company which shall start on the first of January of each year and end on on the thirty-first of December of the same year.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholders RESOLVE to amend articles 12.1 and 12.4 of the Articles which shall now be read as follows:

“ Art. 12. Financial Year and Approval of annual accounts.

12.1 The financial year of the Company begins on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year.

[...]

12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year. The annual General Meeting is held at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg, as may be specified in the convening notice of such meeting, or if in the discretionary judgement of the Board, exceptional circumstances so require, such meeting may be held abroad.”

THERE BEING NO FURTHER BUSINESS THE MEETING IS CLOSED.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above mentioned appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing in Luxembourg, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le vingt-deuxième jour du mois de mars.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg),

ONT COMPARU:

(i) Petrogas Energy Corp., une société régie par les lois de la Province d'Alberta, Canada, ayant son siège social au Suite 3900, 205 Fifth Avenue SW Calgary, Alberta Canada T2P 2V7 et immatriculée auprès du Registre des Sociétés (Corporate Registry) de la Province d'Alberta sous le numéro 203533823; et

(ii) 1848945 Alberta Ltd, une société régie par les lois de la Province d'Alberta, Canada, ayant son siège social au 1500, 407 - 2nd Street SW, Calgary, Alberta, T2P 2Y3, Canada et immatriculée auprès du Registre des Sociétés (Corporate Registry) de la Province d'Alberta sous le numéro 2018489456,

toutes deux ici représentées par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 13, Route de Luxembourg, L - 4761 Pétange, en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Les procurations paraphées ne varient par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme énoncé ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter comme suit:

A Les parties comparantes sont les associés (les Associés) de Petrogas Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de deux millions deux cent soixante-quinze mille un Dollars Américains (2.275.001 USD), dont le siège social est situé au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 186.605 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte notarié de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence professionnelle à Luxembourg, en date du 22 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1749, en date du 5 juillet 2014.

B Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 30 décembre 2014 suivant un acte notarié de Maître Francis Kessler, notaire de résidence professionnelle à Esch-sur-Alzette, en date du 30 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 933, en date du 7 avril 2015, et dernièrement modifiés par un acte notarié de Maître Jacques Kessler, prénommé, en date du 14 janvier 2016, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

C Les Associés, dûment représentés comme indiqué ci-dessus, ayant reconnu avoir été dûment informés des résolutions à prendre, ont décidé de voter en faveur de l'ensemble des points de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Décision de clôturer par anticipation de l'exercice social actuel de la Société au 31 décembre 2016;

2 Décision de modifier l'exercice social de la Société afin qu'il commence le premier janvier de chaque année et qu'il finisse le trente-et-un décembre de la même année;

3 Décision de modifier les articles 12.1 et 12.4 des statuts de la Société (les Statuts), afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 2); et

4 Divers.

Les parties comparantes, représentées comme énoncé ci-avant, ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés DECIDENT de clôturer par anticipation l'exercice social actuel de la Société au 31 décembre 2016.

Deuxième résolution

Les Associés DECIDENT de modifier l'exercice social de la Société qui doit commencer le premier janvier de chaque année et se terminer le trente-et-un décembre de la même année.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, les Associés DECIDENT de modifier les articles 12.1 et 12.4 des Statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

“ Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

[...]

12.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires dans les six mois à compter de la clôture de l'exercice social. L'Assemblée Générale annuelle se tiendra au

siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel que précisé dans la convocation de cette assemblée, ou bien pourra se tenir à l'étranger si de l'avis discrétionnaire du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.”

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA REUNION EST CLOTUREE.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les parties comparantes ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, à la date figurant en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes à Luxembourg, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 mars 2016. Relation: EAC/2016/7515. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2016094092/140.

(160063541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Regina Investment SE, Société Européenne.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 132.880.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nuno Aniceto.

Référence de publication: 2016094122/11.

(160063640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

AF John GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 87.277.

Extrait des résolutions prises par les gérants

1. Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle de Monsieur Philippe PONSARD, gérant, est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2016.

Référence de publication: 2016094310/16.

(160064546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

Azimet Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 179.935.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/04/2016.

Un mandataire

Référence de publication: 2016094306/11.

(160063886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

AgrarInvest Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 144.625.

Im Jahre zweitausend sechzehn, den fünfzehnten März.

Vor dem unterzeichnenden Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbruck,

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft deutschen Rechts Aquila AgrarINVEST GmbH & Co.KG, mit Sitz in Valentinskamp 70, D-20355 Hamburg, eingetragen im Handelsregister A des Amtsgerichts Hamburg, Deutschland, unter der Nummer 108756

hier vertreten durch Dame Nadine CLOSTER, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in Ettelbruck, 2, Place de l'Hôtel de Ville,

auf Grund einer Vollmacht ausgestellt unter Privatschrift am 15. März 2016

Die vorgenannte Vollmacht bleibt nach „ne varietur“ Paraphierung durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit ihr registriert zu werden.

Die Erschienene ist die alleinige Aktionärin der Aktiengesellschaft AgrarInvest Lux S.A. (die „Gesellschaft“), mit Sitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Handels- und Firmenregister Luxemburg unter der Nummer B 144.625, gegründet durch eine Urkunde aufgenommen durch Notar Paul BETTINGEN mit dem damaligen Amtssitz in Niederanven, am 19. Dezember 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 483 vom 5. März 2009.

Die Generalversammlung wurde eröffnet um 17.00 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Dame Nadine CLOSTER vorbenannt;

Die Generalversammlung verzichtet einstimmig auf die Berufung eines Sekretärs und eines Stimmzählers.

Der Vorsitzende erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden dass:

I. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass die 70.000 bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außerordentlichen Generalversammlung zugegen oder vertreten sind.

II. Dass die Generalversammlung ordnungsgemäß über die Punkte der Tagesordnung befinden kann und dass die Beschlüsse mit einer zweidrittel Mehrheit der bei der gegenwärtigen außerordentlichen Generalversammlung anwesenden oder vertretenen Aktien getroffen werden.

III. Der Aktionär oder dessen Vertreter erklären, dass sie im Voraus von der Tagesordnung unterrichtet wurde und auf die gesetzliche und statuarische Einberufung und sonstige Formalien verzichtet. Die gegenwärtige Generalversammlung ist somit rechtsgültig zusammengetreten und befugt, über nachstehende Tagesordnung zu beschließen.

IV. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung nachfolgende Punkte begreift:

Tagesordnung:

1. Änderung des Termins der jährlichen Hauptversammlung der Gesellschaft.

2. Anpassung von dem ersten Satz des Artikels 9 der Satzung der Gesellschaft um die Änderung des Termins der Hauptversammlung der Gesellschaft widerzuspiegeln, so dass dieser wie folgt lautet:

„**Art. 9.** Die jährliche Hauptversammlung findet am Sitz der Gesellschaft in Niederanven, Großherzogtum Luxemburg oder an einem anderen, in der Einladung bestimmten Ort innerhalb der Gemeinde Niederanven, Großherzogtum Luxemburg jeweils am 25. Juni um 12:00 Uhr jedes Jahres oder, wenn dieser Tag auf einen Feiertag fällt, am nächsten darauffolgenden Werktag statt.“

3. Verschiedenes.

Nachdem vorstehende Punkte seitens der Generalversammlung gutgeheißen wurden, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Termin der jährlichen Hauptversammlung auf den 25. Juni eines jeden Jahres mit Wirkung zum 01.01.2016 festzusetzen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den ersten Satz des Artikels 9 der Satzung der Gesellschaft wie folgt zu ändern um die Änderung des Termins der jährlichen Hauptversammlung gemäß vorgehendem Beschluss entsprechend widerzuspiegeln, so dass dieser wie folgt lautet:

„**Art. 9.** Die jährliche Hauptversammlung findet am Sitz der Gesellschaft in Niederanven, Großherzogtum Luxemburg oder an einem anderen, in der Einladung bestimmten Ort innerhalb der Gemeinde Niederanven, Großherzogtum Luxemburg jeweils am 25. Juni um 12:00 Uhr jedes Jahres oder, wenn dieser Tag auf einen Feiertag fällt, am nächsten darauffolgenden Werktag statt.“

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung geschlossen.

Erklärung

Der Gesellschafter erklärt, in Anwendung des Gesetzes vom 12. November 2004, in seiner nachträglich geänderten Fassung, der wirtschaftlich Berechtigte der Gesellschaft zu sein, die Gegenstand der vorliegenden Urkunde ist, und bescheinigt, dass die zur Einzahlung des Gesellschaftskapitals verwendeten Gelder/Güter/Rechte nicht aus Tätigkeiten stammen, die eine Straftat im Sinne von Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches und 8-1 des geänderten Gesetzes vom 19. Februar 1973 über den Verkauf von Arzneimitteln und die Bekämpfung der Drogenabhängigkeit (Geldwäsche) oder von Terrorismusakten im Sinne von Artikel 135-1 des Strafgesetzbuches (Terrorismusfinanzierung) darstellen, bzw. dass die Gesellschaft keine solchen Tätigkeiten betreibt (betreiben wird).

Kosten

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde entstehen, werden geschätzt auf EUR 800.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Ettelbruck, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an die Anwesenden, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Nadine CLOSTER, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 17 mars 2016. Relation: DAC/2016/4272. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): Tholl.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begeh und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt durch Notar Elisabeth REINARD, Depositär der Urkunden von Notar Pierre PROBST.

Ettelbruck, den 19. April 2016.

Référence de publication: 2016094286/78.

(160064433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

Alma Gaia Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.500.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 170.375.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique

Suite aux résolutions prises en date du 23 mars 2016, l'associé unique de la Société, PENTALPHA, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B-171.746, ayant un capital social de EUR 12.500.00,00 a décidé:

- d'accepter et le cas échéant d'approuver la démission de Mr Gregory Noyen en tant que gérant de de la Société avec effet au 16 mars 2016;

- de nommer Geoffroy t'Serstevens, né le 2 novembre 1980 à Namur, Belgique, résidant professionnellement au 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 16 mars 2016 et ce pour une durée indéterminée, en remplacement du gérant démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016094290/18.

(160063931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

Avalorn, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 196.536.

Le bilan audité au 31 décembre 2015 tel qu'approuvé lors de l'assemblée générale annuelle en date du 5 avril 2016 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2016094303/12.

(160064759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

de Buedemleër S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, 13, Z.A.R.E. Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 164.630.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DE BUEDEMLEER SARL

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. S.A.

Référence de publication: 2016094276/12.

(160063962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

iD-Home S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9678 Nothum, 43, Kaunereferstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 204.021.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de la réunion du conseil de gérance tenue en date du 15 avril 2016 que:

Le siège social de la société est transféré de 7, Beiwenerstrooss L-9678 Nothum à 43, Kaunereferstrooss L-9678 Nothum.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2016094277/11.

(160064324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

T.A.F., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4562 Differdange, 9, Zone industrielle Hahneboesch.

R.C.S. Luxembourg B 141.404.

Der Jahresabschluss vom 31/12/2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016094206/9.

(160063591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Zaka Biotech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 198.465.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2016.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2016094252/12.

(160063526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Wela Internet S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 36.355.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par jugement rendu en date du 3 mars 2016, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme, WELA INTERNET S.A., dont le siège social à L-5480 Wormeldange, 11, rue Principale, a été dénoncé en date du 17 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Jonathan BURGER

Le liquidateur

Référence de publication: 2016094247/16.

(160063592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Toiture Miller Frères, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4930 Bascharage, 124A, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 29.966.

—
Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016094215/9.

(160063515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

TTF Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume J. Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.596.

—
Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2016094217/11.

(160063185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

YCAP Opportunity Investment SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 164.511.

—
Suite à l'assemblée générale ordinaire du 14 avril 2016, les actionnaires de la société 'YCAP Opportunity Investment SICAV-SIF' ont pris les résolutions suivantes:

- renouvelé le mandat des membres du Conseil d'Administration de la société jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2017:

Ms. Elisabeth Backes,

Mr. Lionel Malca,

Ms. Martina Boesen;

—
Veuillez noter que le réviseur d'entreprises agréé, Deloitte S.A., avait changé sa forme juridique en une société à responsabilité limitée à dénommer Deloitte Audit, avec date d'effet 30 novembre 2011.

- reconduit le mandat de réviseur d'entreprise de Deloitte Audit jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui aura lieu en 2017.

Luxembourg, le 18 avril 2016.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2016094251/21.

(160063600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Medi-Market Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9638 Pommerloch, 19, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 205.524.

—
OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 avril 2016 tenu au siège social de la société Medi-Market Parapharmacie Charleroi

Le Conseil d'Administration de Medi-Market Parapharmacie Charleroi, en abrégé «Medi-Market Charleroi», une société anonyme établie en Belgique dont le siège social se situe au 479, Chaussée de Louvain, B-1380 LASNES, et immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0545.833.054, RPM Nivelles, ci-après la «Société», a décidé:

1. D'ouvrir une succursale de la Société au Grand-Duché du Luxembourg;

2. De nommer la succursale «Medi-Market Luxembourg»;

3. Que la succursale exercera l'activité de commerce d'articles de toilettes, d'hygiène, de droguerie, de parfumerie, de diététique, de cosmétologie, d'homéopathie, de dermatologie, de biothérapie, de bandagisterie, d'optique, d'orthopédie, de prothèse, d'audiométrie, de fournitures dentaires, de matériel médical, de soins divers et tous autres produits ou services assimilés ou relatif à cette activité;

4. De fixer l'adresse de la succursale au L-9638 POMMERLOCH, 19 route de Bastogne;

5. Que la succursale sera légalement représentée par un représentant permanent à désigner;

6. De nommer le représentant permanent comme la personne autorisée par sa seule signature:

- A représenter la succursale au Luxembourg dans les limites de l'activité de la succursale;

- A engager la succursale au Luxembourg à l'égard des tiers et de la représenter en justice;

- A accepter, au Luxembourg, au nom de la succursale, les significations et les avertissements délivrés à la succursale;

7. Que le représentant permanent est habilité à signer tous les formulaires, avis nécessaires, d'émettre toutes les lettres nécessaires et d'entreprendre toutes les démarches concernant l'enregistrement de la succursale au Luxembourg incluant tout document à déposer au Registre de Commerce et des Sociétés.

Monsieur Yvan VEROUGSTRAETE, né le 06/10/1975 à Ixelles (Belgique), domicilié à B-1150, Woluwe-Saint-Pierre, avenue Edmond Parmentier, 185, a été nommé représentant permanent de la succursale.

Les personnes autorisées à engager la Société à l'égard des tiers et de la représenter en justice sont:

- Monsieur Yvan VEROUGSTRAETE, administrateur et président du Conseil d'Administration de la Société, né le 06/10/1975 à Ixelles (Belgique), domicilié à B-1150, Woluwe-Saint-Pierre, avenue Edmond Parmentier, 185;

- La Société anonyme «Medicare-Market», administrateur délégué de la Société, dont le siège est établi à B-1380 LASNES, chaussée de Louvain, 479 et immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises, sous le numéro 0543.409.935, RPM Nivelles, valablement représentée par son représentant permanent, Monsieur VEROUGSTRAETE Yvan.

La Société sera engagée envers les tiers par la signature de Monsieur Yvan VEROUGSTRAETE né le 06/10/1975 à Ixelles (Belgique) et domicilié à B-1150, Woluwe-Saint-Pierre, avenue Edmond Parmentier, 185, en sa qualité:

- d'Administrateur;

- de Président du Conseil d'Administration;

- et de représentant permanent de la Société anonyme «Medicare-Market», administrateur délégué de la Société, dont le siège est établi à B-1380 LASNES, chaussée de Louvain, 479 et immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0543.409.935, RPM Nivelles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 21 avril 2016.

Référence de publication: 2016096179/45.

(160066458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.
